

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Bureau

Président : M. Nicolas CLEMENCE
Vice-président : M. Christian FLURY
Secrétaire : M. Thierry DEROBERT
Membres : M. Michele COLLEONI, Mme Martine DEGLI AGOSTI

Sont présents :

Mme Nathalie ADAM, M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Laurent BRUN, M. Thierry BRUNIER, Mme Mathilde CAPTYN, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL,

Excusés : M. Thierry FRANCIOLI, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Stéphane LORENZINI, Maire
M. Damien BONFANTI, M. Frédéric RENEVEY
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du compte rendu administratif 2018

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif

184-19.06
Entrée en matière
Fr. 2'545'000.--

Démolition et reconstruction du bâtiment du Terrain
d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) – Crédit de
construction

p. 1533

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

- b) Vote Examen et approbation des comptes 2018 de l'Association des EMS de Lancy **p. 1555**
- c) 181-19.05 Arrêté Examen et approbation des comptes 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1556**
- d) 182-19.05 Arrêté Examen et approbation du rapport d'activité 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1557**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 14) Commission sociale, séance du 7 mai 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY
 - a) Présentation de l'association « Un toit pour tous » **p. 1558**
 - b) Divers
- 15) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 8 mai 2019, rapporteur M. Yves PAGE
Commission du développement durable, séance du 5 juin 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY
Présentation du Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres **p. 1558**
- 16) Commission de la culture, séance du 20 mai 2019, rapporteur Mme Corinne GACHET CREFFIELD
 - a) Présentation du projet de budget 2020 – Evénements culturels **p. 1560**
 - b) Pavillon de la Bulle d'Art au Plateau St-Georges **p. 1561**
 - c) Fête de la musique à Lancy **p. 1561**
 - d) Divers
- 17) Commission des travaux et constructions, séance du 27 mai 2019, rapporteur M. Thierno BARRY
 - a) Présentation des nouvelles prévisions scolaires **p. 1562**
 - b) Divers
- 18) Commission des sports, séance du 28 mai 2019, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
 - a) Présentation du club Singto Muay Thai Gym **p. 1563**
 - b) Piscine municipale de Marignac – Exploitation hivernale du bassin olympique **p. 1563**
 - c) Stade des Fraisiers : Etude de faisabilité d'une nouvelle buvette et modification des vestiaires existants **p. 1564**
 - d) Divers
- 19) Commission sociale, séance du 4 juin 2019, rapporteur M. Armando COUTO
 - a) Présentation de l'association La Virgule **p. 1565**
 - b) Présentation des usages de la petite enfance **p. 1566**
 - c) Rapport du représentant du Conseil municipal pour le Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL), M. Thierno BARRY **p. 1567**
 - d) Divers
- 20) Commission du développement durable, séance du 5 juin 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY
Présentation d'actions d'efficacité énergétique sur la commune (visites villas, rénovation immobilière) **p. 1568**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 201921) Commission de la sécurité, séance du 6 juin 2019, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER

- a) Présentation du CEVA-Léman Express et des mesures de sécurité – halte Lancy-Bachet et gare Lancy-Pont-Rouge par le Canton et les CFF p. 1569
- b) Présentation de l'exercice combiné 2019 du Groupement de sécurité de Lancy (GSL) p. 1570
- c) Divers

POINTS FINAUX

- 22) Propositions individuelles et questions p. 1571
- 23) Prestation de serment de M. Thomas VOGEL (Les Verts), en remplacement de M. Damien SIDLER, démissionnaire p. 1573

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public

* * * * *

M. CLEMENCE : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 20 juin 2019 de la Ville de Lancy. Je salue la présence de Monsieur le Maire, Stéphane LORENZINI, de Messieurs les Conseillers administratifs, Damien Bonfanti et Frédéric RENEVEY, de Madame la Secrétaire générale, de Madame la secrétaire du Conseil municipal, de Mesdames et Messieurs les chefs de service, collaboratrices et collaborateurs de notre commune, Mesdames et Messieurs de la presse et des médias, Mesdames et Messieurs du public.

Je dois excuser M. Francioli et Mme Villarrubia. M. Maugué arrivera avec un peu de retard. Nous sommes donc 34.

Avant de débiter la séance, j'aimerais vous adresser quelques mots, j'comme il est de coutume pour le nouveau Président du Conseil municipal.

Lancy, troisième ville du canton de Genève, possède de nombreuses qualités, de nombreuses particularités. Parmi celles-ci, Lancy est terre d'accueil. Habitant la commune depuis 2012, j'ai pu très vite m'y intégrer, m'y engager, pour accéder aujourd'hui à ce siège de Président du Conseil municipal 7 ans plus tard.

Lancy se développe, même si cela impose de résoudre certaines problématiques dont nous traiterons lors de la séance de ce soir, en particulier et j'y ferai allusion, cela permet aussi à de nombreuses personnes de s'y installer et notamment de jeunes familles.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail sérieux et l'engagement de mes quatre prédécesseurs à ce poste durant cette législature, garant de la bonne marche de ce Conseil. Ils ont pu occuper la fonction avec diligence, compétence et neutralité. Ceux-ci ont tous souligné, avec leurs mots, l'importance de l'engagement citoyen de l'expression de notre démocratie à travers nos votes et nos débats et en particulier du respect dont fait preuve l'ensemble des groupes de cet hémicycle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Il nous appartiendra en cette année électorale de conserver ce respect de l'autre, des minorités et des opinions, privilège de notre démocratie.

Il s'agit de relever encore la volonté, l'engagement et la motivation de celles et ceux qui se présentent au suffrage de citoyenne et citoyen, puis siègent et enfin s'expriment publiquement pour défendre leurs idées, voire leurs idéaux.

J'aurai le plaisir de vous convier à la fin de cette séance du Conseil municipal à la salle communale du Grand-Lancy pour un traditionnel apéritif offert par l'ancien et le nouveau président, ainsi que par M. Sidler pour sa dernière séance parmi nous. Les produits sont préparés par le tea-room Le Temps d'un arrêt aux Palettes.

Vive la démocratie, vive Lancy !

L'assemblée applaudit.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme GACHET CREFFIELD : nous aimerions ajouter au point 8) Motions-Résolutions, une résolution qui s'intitule « Pour une égalité à Lancy », une résolution déposée par le MCG, le PLR et le PDC. Si tout le monde l'accepte, le point 8b) deviendrait le point 8c).

M. CLEMENCE : M. Maugué vient d'arriver, nous sommes donc 35. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons approuver cet ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2019

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. CLEMENCE : nous avons reçu une copie d'un courrier envoyé au Conseil de fondation et à la direction des Evaux par des pétitionnaires, qui s'intitule « rendez-nous les Evaux ». Cela concerne une pétition en contestation du nouveau règlement délimitant les espaces verts dévolus aux chiens sans laisse, entré en force fin mars 2019, munie de 1150 signatures. Ce courrier est à disposition des conseillères et conseillers sur demande.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Damien Sidler que je prie notre Secrétaire de nous lire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

M. DEROBERT : (lecture lettre)

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je vous annonce ma démission du Conseil municipal pour le 20 juin 2019 au terme de la séance du Conseil municipal.

En effet, mes activités professionnelles en tant que responsable d'une petite entreprise lancéenne ne me permettent plus de suivre avec l'attention nécessaire les dossiers soumis à notre Conseil. Le contexte de ma spécialité m'oblige à exploiter des opportunités dans d'autres cantons et au niveau fédéral.

Lancy concrétise une mutation urbaine aussi impressionnante que rapide, qu'il convient de maîtriser par des solutions innovantes et durables. J'ai eu un immense plaisir à débattre avec l'ensemble des membres de ce Conseil et défendre les positions des Verts de Lancy. Je souhaite à mes collègues une bonne continuation dans les nécessaires adaptations des pratiques de gouvernance de Lancy et l'affirmation du rôle de notre pouvoir délibératif.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Damien Sidler

M. CLEMENCE : une autre communication. Je tiens à saluer les résultats de nos équipes de pétanque et de football au Tournoi des élus, qui a eu lieu le samedi 15 juin 2019 au stade municipal de Vernier, avec notamment la 3^e place de l'équipe de football dont une équipe Lancy/Plan-les-Ouates avait été créée pour l'occasion.

Je tiens aussi à saluer le travail des pompiers, des sauveteurs, de la protection civile, de la police municipale, de tous les corps du GSL et de la voirie, qui ont été engagés pour les interventions qui ont eu lieu suite à la tempête de samedi.

Comme vous l'avez reçu, j'ai le plaisir d'inviter l'ensemble du Conseil au prochain voyage du Municipal qui aura lieu à Lyon et à Grenoble et qui permettra de redécouvrir, pour ceux qui les connaissent, ces deux villes à la fois proches et lointaines de Genève, notamment sous l'angle du développement urbain et des mesures durables et écologiques qu'elles prennent.

Enfin, je tiens à ce que l'on rende hommage à trois anciens conseillers et conseillères municipales qui sont malheureusement décédés ces derniers jours : M. Bernard Jousson, Mme Hélène Giacobino et M. Alexandre Ferrari. Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : j'ai plusieurs communications.

La première pour vous informer que vous avez trouvé sur vos places deux courriers de réponse du Conseil administratif à deux questions écrites, à savoir la réponse à la question écrite de Mme Villarrubia qui s'intitule « Quelles mesures concrètes le Conseil administratif a-t-il

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

entrepris depuis la signature de la Charte sur l'égalité salariale en 2016 ? » et celle de Mme Gachet Creffield « 30^e anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ». Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Quelqu'un lui indique que les réponses ont été déposées sur CMNet.

M. LORENZINI : excusez-moi, économie de papier.

Question écrite de Mme Villarrubia

Quelles mesures concrètes le Conseil administratif a-t-il entreprises depuis la signature de la Charte pour l'égalité salariale en 2016 ?

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes stipule entre autres qu'« il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement, soit indirectement » que cette interdiction « s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et à la formation continue, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail ».

On sait en outre que les pouvoirs publics jouent un rôle d'exemple dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

En date du 22 septembre 2016, le Conseil administratif de la Ville de Lancy signait la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, élaborée par le Conseil fédéral la même année.

Cette charte invite le secteur public à utiliser ses compétences et ses partenariats en faveur de l'égalité salariale. Les signataires de la Charte prennent les engagements suivants :

- *Sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) leurs collaboratrices et collaborateurs impliqué-e-s dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, mais aussi dans le recrutement, la formation et la promotion professionnelle.*
- *Réaliser, au sein de l'administration publique, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.*
- *Encourager, au sein des entités proches des pouvoirs publics, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.*
- *Faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle.*
- *Informersur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.*

Dès lors mes questions sont les suivantes :

- *Quelles mesures concrètes le Conseil administratif a-t-il entreprises depuis 2016 pour chacun des 5 points de la Charte et avec quels résultats ?*
- *Le Conseil administratif a-t-il pris d'autres mesures allant dans le sens de l'égalité entre femmes et hommes dans son administration hormis celles liées à l'égalité salariale et à la Charte, et si oui lesquelles et avec quels résultats ?*
- *Les membres du Conseil administratif sont-ils prêts à s'engager individuellement dans le réseau « International Gender Championship (IGC) » visant notamment la parité dans les conférences, débats ou événements auxquels ils participent à titre officiel ? Si oui dans quels délais ? Si non pour quelles raisons ?*

Je remercie par avance le Conseil administratif pour sa réponse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019**Réponse du Conseil administratif**

Madame la Conseillère municipale,

Nous revenons sur votre question écrite du 16 mai 2019 concernant l'objet cité en titre et pouvons répondre de manière détaillée à vos diverses interrogations, comme suit :

Quelles mesures concrètes le Conseil administratif a-t-il entreprises depuis 2016 pour chacun des cinq points de la Charte et avec quels résultats ?

A la suggestion d'un Conseiller administratif, le Conseil administratif avait décidé en 2016 de signer la Charte fédérale pour l'égalité salariale dans le secteur public. Cette décision se basait sur le fait que le Conseil administratif estime que la Ville de Lancy remplit parfaitement les objectifs visant à l'égalité salariale entre femmes et hommes. Cette situation existait bien avant la signature de la Charte et il paraissait important, pour l'exécutif lancéen, de le faire savoir.

Aucune mesure spécifique n'a été entreprise depuis 2016. Il convient en effet de rappeler que depuis plusieurs décennies en tout cas, la fixation de la rémunération, l'évaluation des fonctions, le recrutement, la formation et la promotion professionnelle sont appliqués de manière linéaire aux femmes et aux hommes. Nos collaboratrices et collaborateurs impliqués dans ces travaux disposent de toutes les informations nécessaires. L'ensemble de l'administration municipale en est également informé.

Nous précisons que toute offre d'emploi s'adresse indifféremment aux femmes et aux hommes et que le choix de la personne engagée n'est jamais effectué en raison de son genre. Dans chaque service de notre administration municipale, il y a des collaboratrices et des collaborateurs.

Nous sommes donc convaincus du respect de l'égalité salariale au sein de notre administration et ne jugeons en l'état pas prioritaire d'effectuer l'analyse telle qu'elle est proposée par la Confédération. Il s'agit en effet d'un outil fort complexe dont la mise en œuvre serait disproportionnée en fonction des ressources nécessaires et de résultats connus à l'avance.

Le Conseil administratif a-t-il pris d'autres mesures allant dans le sens de l'égalité entre femmes et hommes dans son administration hormis celle liée à l'égalité salariale et à la Charte, et si oui, lesquelles et avec quels résultats ?

Comme indiqué en page 1, l'égalité entre femmes et hommes ne se limite pas aux seules questions salariales. Le Conseil administratif en est bien conscient. Dans certains services de l'administration où une forte disparité de genre est constatée, à compétences égales, la priorité est donnée au genre le moins représenté. Toutes les mesures liées à l'égalité de genre sont prises au sein de l'administration municipale. Tant le Conseil administratif que les ressources humaines ou la secrétaire générale n'ont jamais été saisis d'un problème quelconque à ce niveau.

Les membres du Conseil administratif sont-ils prêts à s'engager individuellement dans le réseau « International Gender Championship (IGC) visant notamment la parité dans les conférences, débats ou événements auxquels ils participent à titre officiel ? Si oui, dans quels délais ? Si non, pour quelles raisons ?

Exclusivement masculin par volonté démocratique, le Conseil administratif paraît mal placé pour s'engager à atteindre cet objectif auquel chacun de ses membres souhaite évidemment aspirer. Chaque Conseiller administratif entend toutefois saisir cette opportunité en fonction des situations qui se présenteront.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Question écrite de Mme Gachet Creffield

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.

Elle constitue l'aboutissement d'un long processus international qui a débuté en 1924 avec l'adoption de la Déclaration de Genève par la Société des Nations. C'est en 1959, onze ans après l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, que l'Assemblée générale des Nations Unies entérine la Déclaration des Droits de l'Enfant. Il faudra une dizaine d'années de travaux et de négociations, entre 1979 et 1989, pour aboutir à la conclusion de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Afin de fêter le 30^{ème} anniversaire de cette Convention, le groupe DC souhaite poser la question suivante :

La Commune pourrait-elle organiser un événement particulier autour de cet anniversaire, qui regrouperait des enfants, des adolescents lancés autour d'un "débat citoyen" et leur donnerait la parole autour de la concrétisation d'un ou de plusieurs droits de l'enfant ?

Ce débat, précédé d'une séance d'information et d'un travail préparatoire, pourrait être animé par une modératrice ou un modérateur de débat. Il pourrait se dérouler dans la salle du conseil municipal.

Si cela est envisageable, serait-il possible de prendre contact avec les directions des écoles et/ou des comités des maisons de quartier, afin de leur soumettre le projet et de les impliquer dans sa réalisation ?

Cette question peut être traitée par le Conseil Administratif sous différents angles, comme par exemple sous un angle social, culturel, sécuritaire.

Réponse du Conseil administratif

Madame la Conseillère municipale,

Nous revenons sur votre question écrite du 16 mai 2019 concernant l'objet cité en titre et pouvons vous informer que le Conseil administratif ne l'a pas attendue pour agir dans le sens que vous souhaitez.

C'est ainsi que le 25 septembre 2018 déjà, il a proposé, conjointement avec Terre des Hommes Suisse et l'Association « Trente Ans de Droits de l'Enfant », deux projets aux directions des établissements scolaires de Lancy dans le cadre de deux manifestations.

Il s'agissait d'une part du projet « Enfants reporters », basé sur des ateliers de sensibilisation sur les droits de l'enfant et l'éthique du journalisme. Les élèves auraient pu présenter leurs projets sur ce thème lors de la fête de solidarité organisée à l'Espace Palettes le 13 avril dernier.

Le deuxième projet, intitulé « Je m'engage pour un monde durable et solidaire » aurait permis aux jeunes, après une séquence pédagogique sur les droits de l'enfant, de se mobiliser sur une thématique avec les modalités de leur choix, en contact avec des enfants d'autres pays du monde. Les travaux auraient pu être valorisés lors des événements du 20 novembre prochain à la place des Nations.

Si nous avons dû utiliser le conditionnel dans les deux paragraphes précédents, c'est parce que, malheureusement, si intéressantes étaient-elles, nos propositions sont restées lettre morte auprès des directions d'établissement. Devant ce manque d'intérêt manifeste, nous n'envisageons pas d'organiser un « débat-citoyen » tel que vous le proposez.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.

M. LORENZINI : ensuite, j'aimerais vous signaler que vous avez reçu un e-mail de la part des Services industriels qui vous invitent à une rencontre qu'ils organisent une fois par année, ouverte aux élus des conseils administratifs et des conseils municipaux avec, comme thématique, les mesures énergétiques. Cette année, elle aura lieu à Lancy le 5 novembre 2019. Je vous encourage à y venir, ce sera l'occasion de visiter la centrale photovoltaïque sur la salle omnisports du Petit-Lancy.

Vous dire aussi que j'ai eu plusieurs remarques sur l'état de délabrement des boîtes aux lettres des partis politiques qui, semble-t-il, ne sont vidées qu'épisodiquement. Je vous encourage tant que faire ce peut, à procéder au vidage de ces boîtes aux lettres pour éviter, notamment, des risques potentiels d'incendie.

Enfin, vous dire que le concours pour la passerelle reliant le quartier de Surville à Tivoli, et qui comporte un membre par parti politique que vous avez communiqué, aura lieu le vendredi 4 octobre 2019 pour la journée.

Enfin, vous avez trouvé un certain nombre de flyers sur vos places. La Fête de la musique à Lancy se déroulera demain soir au parc Maignac, on devrait passer entre les gouttes, donc nous vous attendons nombreux. Le Concours d'écriture est comme chaque année organisé et les inscriptions sont ouvertes. Vous trouvez également le flyer pour le festival Lancy Tennessee qui se déroulera au parc Navazza-Oltramaré les 5 et 6 juillet.

M. RENEVEY : pas de communication.

M. BONFANTI : pas de communication.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : dans le cadre de la future école de Pont-Rouge qui, comme vous le savez, suite à des problématiques d'effectifs scolaires, a été décidée formellement, nous allons organiser un concours SIA d'architectes avec ingénieurs spécialistes et paysagistes, puisqu'il y a également le point de vue du parc qui s'intègre à ce concours.

Afin de respecter le timing et d'être prêts pour une rentrée 2023, et comme nous n'avons malheureusement pas été en mesure de vous présenter une entrée en matière aujourd'hui, nous vous proposons de passer le document de la délibération dans deux commissions : la Commission des travaux qui se réunit fin août et la Commission des finances qui se réunit début septembre, afin que vous puissiez voter en toute connaissance de cause ce sujet au Conseil municipal du mois de septembre, ce qui nous permettrait d'initier ce concours dans les meilleurs délais. Ensuite, le concours se déroulera, il y aura une équipe lauréate et il y aura à ce moment-là le vote d'un crédit d'étude qui devrait se dérouler selon le timing en toute fin de législature encore, si on n'y arrive pas tout début de la législature future, et on devrait ainsi pouvoir respecter tout juste les délais et être prêts avec cet équipement scolaire à la rentrée 2023.

M. CLEMENCE : formellement, il y a une demande de renvoi en commission d'un objet qui n'est pas à l'ordre du jour et qui nous est soumis, à mon sens, selon le règlement, à une clause

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

d'urgence. Je vous propose de voter. Je vous rappelle que la clause d'urgence demande la majorité des deux tiers des voix exprimées, donc pas les abstentions, du Conseil municipal. Y a-t-il des remarques sur la proposition du Conseil administratif demandant le vote de l'urgence ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité.

M. CLEMENCE : je mets au vote la proposition de renvoi en commissions.

Vote accepté à l'unanimité.

6) PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2018

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places le compte rendu administratif et financier 2018. Ce document, vous le connaissez, année après année : il contient tous les éléments essentiels de l'activité déployée par le Conseil municipal, le Conseil administratif et l'administration municipale. Il contient également les résumés des comptes, ainsi que le détail des subventions versées aux associations. De plus, il est assez richement illustré de documents, de photos des réalisations et des activités de cette année 2018.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Démolition et reconstruction du bâtiment du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) –
Crédit de construction (Fr. 2'545'000.--)**
=====

M. LORENZINI : ce dossier est connu d'un certain nombre d'entre vous, car il est passé plusieurs fois en Commission des travaux. Avant de présenter un crédit d'étude, il y a eu une présentation d'une étude de faisabilité qui consistait à se questionner sur l'opportunité de rénover le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, tel que c'était prévu il y a quelques années ou de, éventuellement, procéder à une opération de démolition-reconstruction.

Votre Conseil avait préavisé, suite à un accord des utilisateurs, la formule de la démolition-reconstruction et nous venons à vous avec ce crédit d'investissement d'un montant de Fr.2'545'000.— pour procéder à la démolition-reconstruction du Terrain d'aventure du Petit-Lancy.

M. CLEMENCE : nous allons voter sur l'entrée en matière et un renvoi en Commission des travaux.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

8) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Motion des Femmes vertes et socialistes du Conseil municipal « Pour une égalité de fait à Lancy »

« Pour une égalité de fait à Lancy »

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En février 2014, la Ville de Lancy adoptait une Charte éthique. En septembre 2016, elle s'engageait en faveur de l'égalité, au travers de la signature de la Charte pour l'égalité salariale.

La Constitution fédérale et la Constitution genevoise prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que "la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail".

Depuis 1995, nous disposons par ailleurs d'une loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), et depuis 1998, d'une loi genevoise d'application de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LaLEg).

Malgré ces textes de loi, les femmes font encore l'objet de discriminations liées à leur genre et/ou à leur statut de mère en Suisse, elles se heurtent aussi bien au plafond de verre qu'au plafond de mère, soit l'ensemble des mécanismes économiques, managériaux, psychosociaux qui entravent la vie professionnelle des femmes du fait de leur genre et/ou de leur statut de mère. Les études montrent qu'aujourd'hui encore les femmes en Suisse gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes. De même, la place des femmes dans l'espace public est régulièrement remise en question (harcèlement, architecture genrée, noms de rue à grande majorité masculins, etc.).

Il est temps que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

La Ville de Lancy, en tant qu'entité publique, a un devoir d'exemplarité.

Pour ces motifs et sur proposition des femmes Vertes et Socialistes élues, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy invite le Conseil administratif à :

- *procéder à une étude élargie touchant l'ensemble des activités de l'administration communale et visant à déterminer si l'égalité de fait est établie ;*
- *mettre en place un « plan égalité » pour parvenir dans les 5 ans à une égalité de droit et de fait ;*
- *intégrer dans ce plan des mesures touchant notamment :*
 - o *au budget : détermination d'un budget qui prend en compte la problématique de l'égalité femmes-hommes,*
 - o *aux ressources humaines : par exemple, tendre à la parité pour les postes de cadres, privilégier le job sharing, favoriser le télétravail et les horaires adaptés à la vie de famille, sensibiliser les membres du personnel au sexisme et à la diversité, analyser la grille salariale avec le logiciel Logib (mis à disposition par la Confédération), créer un congé paternité et un congé parental élargi ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

- o à l'aménagement des bâtiments de l'administration : par exemple, création, lors de rénovation ou de construction des bâtiments publics, d'espaces d'allaitement et de toilettes mixtes où se trouveraient des tables à manger ;*
 - o à l'espace public : par exemple, veiller à un aménagement extérieur permettant une accessibilité universelle également aux femmes, prendre en compte l'égalité dans l'élaboration du Plan directeur communal, interdire et dénoncer les publicités sexistes sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public, sensibiliser les habitant.e.s à la problématique du harcèlement de rue ;*
 - o au parascolaire et aux crèches : par exemple, sensibiliser les encadrant.e.s à une éducation égalitaire, avoir des objectifs chiffrés quant à la création de places de crèche, constituer un fonds littéraire, média et de jeux pour les bibliothèques/ludothèques favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre véhiculés par le matériel proposé aux enfants;*
 - o aux associations : par exemple, reconnaître et soutenir via des moyens logistiques et financiers les associations de défense de l'égalité femmes- hommes;*
 - o à la police municipale : par exemple, former les agent.e.s afin qu'ils et elles aient un comportement adapté face aux situations de harcèlement ou de violences faites aux femmes;*
 - o au sport et à la culture : par exemple, créer des installations sportives mixtes qui ne favorisent aucun des deux genres, mieux répartir les subventions en fonction du genre des pratiquant.e.s/artistes;*
 - o au Conseil municipal et au Conseil administratif : par exemple, prendre en charge des frais de garde des élu.e.s, adapter les horaires des séances et établir des directives claires et égalitaires touchant au congé maternité des élu.e.s du Conseil administrative;*
- effectuer un monitoring régulier de la mise en œuvre du plan et en informer le Conseil municipal.*

Mme CAPTYN : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous remercie. C'est moi, pour le groupe des Verts, qui vais parler à la place de Mme Villarrubia. C'est cette dernière qui a proposé cette motion à toutes les femmes du Conseil municipal ce soir et donc ce texte vous est présenté suite, vous devez le savoir, à la grève des femmes qui a eu lieu vendredi dernier et qui était un mouvement, une mobilisation – on peut le dire sans précédent. Je ne sais pas si vous y êtes allé, mais l'énergie qu'il y avait était impressionnante.

Au niveau Suisse, je crois qu'on arrive à un nombre de personnes mobilisées rarement atteint dans l'histoire d'une mobilisation suisse – on parle de 500'000 personnes mobilisées dans toute la Suisse vendredi dernier.

En fait les trois revendications principales de cette grève étaient la question des salaires, du temps et du respect. Pourquoi ces trois revendications ? Vous savez comme moi qu'il y a toujours 20% de différence salariale entre les hommes et les femmes, pour une bonne partie de ces 20%, inexpliquée encore : on ne comprend pas pourquoi il y a ces différences de salaire. Des outils existent, la Confédération en propose, si on veut en faire l'analyse, ce serait intéressant d'ailleurs pour l'administration municipale, on en a déjà parlé.

La question du temps. Le temps aujourd'hui entre les hommes et les femmes, les femmes sont encore pour un plus grand nombre à s'occuper des proches, de la famille, des personnes malades, des personnes handicapées, du ménage aussi souvent, et donc du travail non rémunéré. Je pense que s'il y avait une majorité d'hommes qui s'occupaient de ces tâches, sans doute ces personnes seraient très bien payées, je suppose, je ne sais pas. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que, aujourd'hui, ce temps-là est encore largement pris en mains par les femmes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Du coup, cela concourt évidemment sur la question des salaires puisque ce travail étant non rémunéré, on arrive à la fin de la vie aussi plus pauvre car non seulement il y a cette différence de salaire mais il y a aussi un tiers des rentes de retraite comme différence entre les hommes et les femmes.

Le respect bien sûr, c'est un peu plus dramatique, on parle d'une femme qui meurt toutes les deux semaines en Suisse aujourd'hui à cause de violences domestiques, le harcèlement sexuel, la violence sexiste, etc.

A titre personnel, je ne peux qu'être en faveur de cette proposition de motion ce soir qui est sous forme de catalogue pour la commune et qui propose d'analyser toute une série d'aspects de la commune, je ne vais pas les mentionner tous, vous avez pu voir que la liste est longue. Ce qui est sûr c'est qu'il est proposé au Conseil administratif d'étudier différents aspects, communal, le budget, les ressources humaines. Une des premières choses quand je suis arrivée ici a été de demander s'il y avait un congé paternité, un congé parental dans l'administration communale, j'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas, je suis très heureuse aujourd'hui de voir que le Conseil des Etats, au niveau national, était en faveur, c'est aussi un moment historique, d'un congé paternité de deux semaines à la naissance des enfants.

D'étudier pour le Conseil administratif de Lancy aussi l'aménagement des bâtiments de l'administration, l'espace public communal, la question du parascolaire et des crèches, la police municipale, les domaines du sport et de la culture et enfin du Conseil municipal lui-même et du Conseil administratif. On peut observer la répartition hommes-femmes ici ce soir, je crois que c'est assez clair.

J'aimerais encore vous dire qu'il y a plus de 10 ans, au Grand Conseil, on déposait un projet de loi en faveur du congé paternité et du congé parental, c'est une prestation qui n'existe toujours pas aujourd'hui. Quand mon mari, le mercredi soir quand je suis en commission avec vous, certains d'entre vous en tout cas, ne peut pas garder les enfants, la garde n'est pas remboursée par le Conseil municipal ici à Lancy. Cela aussi est un élément qui pourrait favoriser l'engagement des femmes en politique, parce que l'on sait qu'à partir du moment où les enfants arrivent, en particulier pour les familles monoparentales, il est extrêmement difficile de s'organiser quand on n'est pas remboursé pour l'activité pour laquelle sont occasionnés des frais. Là on parle simplement de cela. Et c'est mon parti qui rembourse les frais de garde quand mon mari ne peut pas s'occuper des enfants et je vous en remercie.

Je vous engage donc à accepter cette proposition de motion et de l'envoyer éventuellement au Conseil administratif directement, je crois qu'il n'y a pas forcément un travail de commission à faire. J'ai vu qu'une résolution avait été déposée sur le même sujet, donc nous allons vraisemblablement avoir un petit débat.

Mme CARTER : le groupe Socialiste acceptera cette motion « Pour une égalité de fait à Lancy ».

Cette motion rejoint la charte éthique adoptée par la Ville de Lancy en 2014, qui a donné lieu à la signature en faveur de l'égalité salariale. Il est à remarquer que selon les statistiques, les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes quand bien même des formations identiques.

Cette charte montre que la Ville de Lancy est sensible à la problématique de l'égalité entre femme et homme. De plus, cette inégalité ne concerne pas seulement le domaine salarial mais aussi plusieurs aspects de la vie courante tels que cités dans la motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

La Suisse est sensible à cette valeur, en effet le 24 mars 1995, l'assemblée fédérale de la Confédération a voté une loi sur l'égalité entre femmes et hommes sur plusieurs points. Cette loi est régie par le code des obligations et par le droit public fédéral, cantonal ou communal.

De par ces différentes lois votées, nous constatons que dans la vie courante cette valeur n'est pas toujours suivie dans les faits. Cette égalité doit être encore élargie et respectée à tous les niveaux et en tous lieux.

Ainsi, nul ne peut rester insensible à la journée du 14 juin 2019, qui rappelle celle du 7 février 1971.

Pour conclure, le respect de l'égalité entre femme et homme au quotidien contribue à la cohésion et à la paix sociale, mais aussi à la considération juste et équitable de toutes et tous.

M. FLURY : Chers collègues,

Il y a fort longtemps, l'homme (omo sapiens) était un chasseur-cueilleur, l'homme chassait tandis que la femme cueillait, maintenait le feu, s'occupait de toutes les tâches relatives au maintien de l'abri dans de bonnes conditions.

Actuellement, dans certaines cultures sur notre planète, les femmes demeurent la propriété de l'homme qui, seul, détient tous les droits. Nous avons heureusement bien évolué par rapport à cette situation désuète, mais devons veiller à ne pas enclencher la marche arrière en acceptant une arrivée du voile, une probable interdiction de la consommation de la viande de porc, celle hypothétique de la bigamie et un retour de la possession de la femme par l'homme.

Assurément, dans notre culture et dans le respect de nos constitutions, nous sommes égaux devant la loi. Et cette égalité doit s'appliquer de la manière la plus large qui soit.

Les femmes occupent souvent des emplois à temps partiel, peu qualifiés, entrecoupent leur carrière en raison de l'arrivée d'enfants dans leurs foyers, travaillent pour subvenir à leurs propres besoins ou pour apporter un précieux complément au salaire de leur mari.

A compétences égales, cahiers des charges équivalents, les salaires horaires doivent être les mêmes.

A l'Etat de Genève, c'est le cas. Il me semble qu'à la Ville de Lancy aussi.

Les représentants du groupe MCG peuvent adhérer à certaines des propositions figurant sur le catalogue proposé par ce projet de motion.

A titre d'exemple, la prise en charge par les frais de garde des enfants pour les députées a été refusée par le Grand Conseil il y a 2 ans, proposition déposée par une camarade socialiste de la Ville de Lancy.

Si nous pouvons adhérer à certaines propositions, d'autres nous posent plus de problèmes.

Il nous plait de relever que la problématique des absences liées à la maternité de conseillères municipales aurait pu être résolue il y a 2 ans par l'adoption d'un texte déposé par le MCG qui demandait la création de conseillères municipales suppléantes ou conseillers municipaux suppléants. Ce même plénum a balayé cette proposition d'un revers de la main avant même de l'étudier sérieusement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Cela étant, nous soutiendrons l'envoi de cette motion en commission de l'administration afin qu'elle puisse être étudiée.

Mme GACHET CREFFIELD : pour le groupe démocrate-chrétien, nous refuserons d'entrer en matière sur cette motion car elle a été uniquement écrite à la signature de femmes. Or pour le groupe démocrate-chrétien, le principe même de l'égalité signifie que l'ensemble des membres des groupes – quel que soit leur sexe ou leur orientation sexuelle – aurait dû être signataire de ces revendications.

La motion telle qu'elle est présentée est un grand plaidoyer pour défendre l'égalité. Certes, nous y adhérons entièrement, c'est vraiment le fondement même de notre société.

Toutefois, pour nous il s'agit d'un texte politique qui reflète le mouvement actuel et qui n'est pas suffisamment concret.

C'est pourquoi nous vous proposons ce soir une alternative qui offre des propositions concrètes afin de prendre en compte la question de l'égalité femme-homme au sein de notre société et plus particulièrement à Lancy.

M. CLEMENCE : nous avons deux propositions, la première qui est un renvoi au Conseil administratif, la deuxième un renvoi en Commission de l'administration.

Mme CAPTYN : je propose également qu'on envoie cette motion en Commission de l'administration pour que l'on puisse discuter des deux textes et éventuellement préparer un texte unique avec ces deux textes remaniés et ensuite un renvoi au Conseil administratif.

M. CLEMENCE : nous n'avons plus qu'une proposition, celle de renvoyer cette motion en Commission de l'administration. Nous passons au vote.

Le renvoi de la motion à la Commission de l'administration et des affaires économiques est accepté par 20 oui, 14 non, 0 abstention.

Mme MARMY : Monsieur le Président, lors du dernier Conseil municipal, vous nous avez fait remarquer qu'il ne servait à rien de renvoyer les motions en commission parce que c'était une demande au Conseil administratif. J'aurais voulu savoir pourquoi ce soir vous décidez de la renvoyer en commission.

M. FLURY : vous avez comme moi lu le catalogue des revendications, il y en a une page et demie, je pense que c'est mieux d'y passer en commission pour affiner, éclaircir, élaguer, corriger, retoucher et renvoyer un document utilisable au Conseil administratif, parce que là cet inventaire à la Prévert, on ne pourra pas faire grand-chose avec.

b) Résolution des groupes PLR et PDC « Pour une égalité à Lancy »

=====
Considérant le cadre légal fédéral, cantonal et communal en vigueur,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy

demande une mise en place d'actions en termes de sensibilisation et de prévention au sein de la Commune et auprès des diverses associations, groupements, collectifs subventionnés par la Commune, comme par exemple :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

- o *Au sein de la bibliothèque et de la ludothèque, constituer un fonds littéraire, média et de jeux favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre véhiculés par le matériel proposé aux enfants.*
- o *Encourager la parité entre artistes femmes et hommes lors des événements culturels.*
- o *Donner des noms de femmes lancéennes connues aux nouvelles routes et rues de la Commune.*
- o *Collaborer avec les Maisons de Quartier, les associations sportives, les associations culturelles afin de mettre en place des actions de sensibilisation auprès de leurs membres favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre en lien avec leurs activités.*

Mme GACHET CREFFIELD : suite à la lecture de la motion dont on a parlé précédemment, nous avons suggéré des propositions concrètes sur lesquelles on pouvait à mon sens rebondir rapidement, surtout que sur les premières invites de la motion, la partie salariale, l'ensemble des points ayant été traités dans la réponse écrite qui a été formulée à la signature de M. Renevey concernant les mesures concrètes entreprises depuis la signature de la Charte sur l'égalité. A la lecture de ce document, il nous semble que toute la partie en lien avec l'administration a été traitée. Raison pour laquelle nous avons plutôt axé nos réflexions sur des mesures concrètes qui sont en lien avec les préjugés, les stéréotypes, avec des actions que l'on pourrait évaluer rapidement et mettre en place relativement à faible coût, et qui impliquent aussi les associations, les maisons de quartier et pas seulement l'administration, ce sur quoi justement nous pouvons accentuer des actions, raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter cette résolution.

Mme CAPTYN : je propose éventuellement qu'on l'envoie aussi à la Commission de l'administration, de telle sorte que l'on puisse discuter les deux textes en commun, puisque l'un est en réaction à l'autre. Je trouverais intelligent et intéressant que l'on puisse étudier ces deux textes en Commission de l'administration.

M. CLEMENCE : nous allons opposer les deux votes, c'est-à-dire de voter soit pour le renvoi au Conseil administratif, soit pour le renvoi en Commission de l'administration. Celles et ceux qui souhaitent renvoyer directement au Conseil administratif veuillent bien lever la main.

Celles et ceux qui préfèrent le renvoyer en commission.

Par 18 voix pour le renvoi en commission, 15 voix pour le renvoi au Conseil administratif et 1 abstention, cette résolution est renvoyée à la Commission de l'administration et des affaires économiques.

c) Motion des groupes PLR et PDC « Pour une place du 1^{er}-Août véritablement piétonne »
=====

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy

considérant :

- *Le réaménagement de la place du 1er août afin de la rendre piétonne ;*
- *L'installation de mobilier urbain propice au repos et à la détente ;*
- *la très forte présence d'enfants utilisant les jets d'eau comme place de jeux ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

- *l'existence d'un fort risque d'accident entre un deux roues et les utilisateurs de ladite place (enfants, personnes âgées, famille);*

Invite le Conseil administratif à

- *Modifier la piste cyclable arrivant de l'avenue du Curé-Beaud et donnant sur le passage piéton afin d'empêcher le transit par la place du 1er août pour se rendre sur l'avenue des Communes-Réunies ;*
- *Poser une signalétique adéquate afin d'inciter les deux-roues (scooters, cyclistes, trottinettes) à utiliser le cheminement prévu à cet effet passant par le chemin des Semailles ;*
- *De poser une signalisation interdisant la circulation de tout type de véhicules sur l'ensemble de la place 1er août, à l'exception des véhicules des commerçants les jours de marché ;*
- *Donner mission à la police municipale de réprimer tous récalcitrants après une phase de sensibilisation.*

M. AESCHBACHER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, la population lancéenne a la chance de pouvoir se prélasser sur la place du 1^{er}-Août réaménagée en véritable place de repos et de détente.

Ceci est d'autant plus vrai que désormais durant la période estivale, la commune met à disposition du mobilier urbain qui invite à utiliser cet espace comme un véritable lieu convivial.

Or, malheureusement la cohabitation entre les bipèdes et les deux-roues ne va pas sans poser de soucis en termes de sécurité, ce d'autant plus que cette place est fortement utilisée par des enfants qui jouent parmi les jets d'eaux.

Le sens de cette motion est donc de pacifier cet espace en le rendant uniquement piétonnier.

Nous souhaitons donc un renvoi direct au Conseil administratif afin que ce dernier puisse l'intégrer à la réflexion qu'il mène actuellement sur la problématique du développement et de la sécurisation des itinéraires cyclistes à Lancy, autre motion votée à l'unanimité en novembre dernier et qui se complète parfaitement avec celle déposée ce soir.

Mme RUERAT : le groupe socialiste souhaite renvoyer cette motion à la Commission de l'aménagement du territoire. En effet, cette motion suscite des questionnements. La première invite particulièrement, fait référence à une modification de la piste cyclable, mais elle ne mentionne pas une étude qui serait faite au préalable.

Dans le cadre des projets de mobilité et de réaménagement de l'espace public, il est important qu'une réflexion globale et approfondie soit réalisée afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Il est vrai que, actuellement, les vélos, les trottinettes, les scooters, sont de plus en plus nombreux.

L'idée est de mettre en valeur la politique de pistes cyclables tout en préservant la sécurité des piétons, mais aussi que la mobilité soit conçue de manière adaptée et égale pour tous les citoyens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

La proposition de renvoi en commission est tout d'abord pour mettre en place des études qui contribueraient ensuite aux changements et aux réaménagements d'un lieu public et de ses alentours.

De multiples alternatives existent, qui méritent d'être analysées.

Quant à la quatrième invite, bien sûr le groupe socialiste soutient le rôle de la police municipale, mais veut aussi encourager tout particulièrement ce rôle de sensibilisation qu'elle exerce auprès de la population.

M. DEROBERT : je vais revenir sur ce qui a été dit la dernière fois et qui apparemment n'est toujours pas compris si j'écoute ce qui vient d'être dit. On renvoie les motions en commission si nous voulons, nous, les travailler ; on ne va pas demander au Conseil administratif de faire une étude pour que nous, nous décidions si nous votons une motion, alors que cette motion demande de faire cette étude-là.

Aujourd'hui on peut voter, à moins que vous ne vouliez qu'on intègre les planches à roulettes, les trottinettes électriques, etc. et qu'il faut réfléchir si on met un terme en plus ou en moins ; mais sur le principe, cette motion est simple, elle demande au Conseil administratif de faire une étude, celui-ci ne va pas travailler en amont pour travailler ensuite en aval. Nous pouvons renvoyer directement.

M. MATHIEU : les Verts soutiennent cette proposition qui nous semble aller dans le bon sens. Simplement, il nous manque encore certaines informations pour pouvoir nous prononcer. Rappeler que la place du 1^{er}-Août est à côté d'un arrêt des transports publics, qu'il y a une station vélos dessus, qu'il y a un bout de route pour aller dans un sens de l'autre côté. Donc, cela mérite une réflexion un peu plus grande.

Pour aller dans le sens de M. Dérobert, il faudrait une fois que l'on inverse notre façon de penser, qu'on envoie tout cela au Conseil administratif, que le Conseil administratif nous dise ce qu'il veut faire avec l'arrêt de bus, etc. qu'il s'exprime là-dessus, quitte à renvoyer le rapport du Conseil administratif à la commission de notre choix, aménagement, sécurité, ou développement durable.

Je vous propose de prendre ce texte tel quel, avec ses qualités et ses défauts, d'envoyer au Conseil administratif et d'attendre le rapport du Conseil administratif pour pouvoir se prononcer sur du concret et des études de l'administration.

M. REOLON : pour le MCG, nous allons accepter cette motion parce que c'est le Conseil administratif qui doit travailler là-dessus. Nous avons pas mal de problèmes, rendre cette place aux piétons et aux enfants, c'est super, mais j'aimerais savoir qui a dessiné cette piste cyclable et le passage-piétons à la sortie d'un virage, il faut déjà le faire. Ensuite, on a cette piste cyclable qui s'arrête à Curé-Baud, les cyclistes doivent descendre de leur vélo, traverser la place à pied, aller de l'autre côté pour pouvoir emprunter l'avenue des Communes-Réunies. Je n'ai jamais vu personne faire cela, j'ai plutôt vu des malades mentaux avec des vélos électriques déferler comme des fous sur cette place, au grand dam des personnes qui sortent de la Coop, au grand dam des enfants qui jouent aussi sur cette place.

Il faut que le Conseil administratif prenne cette motion et étudie vraiment comment pouvoir faire en sorte que cette piste cyclable soit prolongée de façon à la faire sortir dans la petite rue qui est en sens interdit afin que les cyclistes puissent rejoindre la piste cyclable de l'autre côté et enlever le passage-piétons dans cette sortie du virage, parce qu'un jour quelqu'un se fera ramasser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

M. BONFANTI : d'une certaine manière, on peut imaginer qu'avec cette motion il y a une certaine redondance avec la motion que vous avez votée à la fin de l'année passée qui demandait justement de travailler sur les discontinuités et les places de stationnement pour vélos. Elle demandait de travailler sur l'ensemble du territoire, sur lequel on est en train de s'atteler. Je veux bien que vous fassiez une motion pour chaque place, chaque rue, chaque élément du territoire, mais on va avoir 80 motions qu'on va devoir travailler.

L'objectif était justement de pouvoir réaliser une étude et de demander aux associations qui représentent les cyclistes, pour pouvoir prioriser justement les éléments qui posent problème, où il y a des discontinuités, lesquelles devons-nous travailler rapidement, pour que l'on puisse casser cette discontinuité. M. Reolon l'a très bien dit d'ailleurs, il y a une discontinuité, et que se passe-t-il, le cycliste veut aussi être en sécurité, donc il passe sur les places où il n'y a pas de véhicules et où il se sent en sécurité. Il va traverser le passage-piétons, il ne va pas poser le pied à terre, il va continuer à rouler sur la piste cyclable.

C'est toute la problématique qu'on souhaite corriger ces prochaines années, c'est pour cela que l'on a intégré tant au budget de fonctionnement qu'au budget des investissements des sommes pour montrer que nous souhaitons aller de l'avant au niveau des pistes cyclables et que nous avons l'intention de travailler fortement ces prochaines années pour qu'il y ait un transfert modal qui s'accomplisse. Pour cela, il faut que vous nous laissiez du temps pour travailler là-dessus.

Je veux bien que vous votiez cette motion, mais il y a une redondance. De toute façon, on a déjà travaillé sur la place du 1^{er}-Août, comme on a travaillé sur l'ensemble du territoire.

Maintenant, si vous décidez de voter cette motion, cela veut dire que vous considérez qu'il y a une priorisation à effectuer sur cette place du 1^{er}-Août, alors qu'il y a peut-être d'autres priorités sur le territoire où il y a eu peut-être des accidents, voire des morts. A ma connaissance, sur la place du 1^{er}-Août, même s'il y a des vélos qui passent, et des enfants qui jouent, il n'y a pas eu de décès ni de blessés. Il y a d'autres lieux à prioriser où il y a déjà eu des décès et des blessés.

Mme GACHET-CREFFIELD : en premier lieu, je souhaiterais corriger quelque chose dans la motion. Nous avons estropié le nom de Mme GLASSEY, serait-il possible de modifier cela ?

Ensuite, concernant la priorisation, il y a effectivement un travail qui va se faire, mais à mon sens, on ne parle pas que des pistes cyclables. Il s'agit de l'aménagement de la place, de toute la question de la signalétique et de l'intervention de la police municipale. N'attendons pas qu'il y ait un mort, un estropié, pour pouvoir se dire qu'effectivement c'était dans le pipe-line, nous allons y travailler !

Donc, s'il faut mettre une priorité, je pense que le sens de cette motion est de prioriser cette place ; il y a des transports publics, il y a des commerces, cette place a été voulue et aménagée pour favoriser justement la rencontre, le fait que les gens soient bien ensemble. Si c'est pour se faire passer devant par des vélos électriques, des trottinettes électriques, même si ce sont des choses à une seule roue motorisée, cela devient dangereux.

Si l'on doit prioriser, je suis pour et je souhaite renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. MAUGUÉ : dans ses objectifs, cette motion est intéressante, mais on a vraiment le sentiment qu'on réagit à coup d'émotion et sans réflexion. Contrairement à ce que dit M. Dérobert, les invites sont claires et impératives à l'égard du Conseil administratif. On a plaidé pour que cela soit renvoyé en commission précisément, que des études soient entreprises dans le contexte de ce qui se fait déjà actuellement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Ici, on a vraiment le sentiment que la réflexion n'est pas très aboutie, qu'on a des invites qui sont des réactions un peu épidermiques à l'égard de la situation de cyclistes et au fond déjà en l'état actuel des choses, un comportement inadapté de cyclistes peut parfaitement être sanctionné. C'est pour cela qu'il nous semble plus sage de renvoyer cette motion en commission et de faire une réflexion plus approfondie, qui s'inscrit dans ce qui se fait déjà par le Conseil administratif.

M. FLURY : chers collègues, toutes ces places piétonnes, tous les trottoirs posent problème : la place des scooters est sur la chaussée, la place des vélos est sur la route et sur les pistes cyclables. Quand ils sont sur le trottoir ou en zone piétonne, le cycliste est à côté de son vélo et pousse son vélo, c'est ce que la loi sur la circulation routière prévoit. Maintenant, c'est la police municipale qui fait respecter ces directives à Lancy et le Conseil municipal n'intime pas d'ordres aux agents de police municipale. Donc, si vous voulez que la police municipale fasse son travail, il faut renvoyer cette motion au Conseil administratif. Nous soutiendrons un renvoi au Conseil administratif telle qu'elle est libellée.

M. SIDLER : je prends la parole pour dire que, effectivement, à titre personnel je souhaiterais demander le renvoi en commission, car, comme M. Maugué l'a dit, les invites sont très claires, elles demandent d'agir et d'agir, à notre avis, dans le mauvais sens. Cette place a été voulue avec une certaine mixité, une cohabitation de personnes qui sont en transit en mobilité douce, d'autres personnes qui ont des loisirs ou qui font leur marché. Aujourd'hui, il convient de constater si cette solution d'aménagement que l'on a décidée il y a un an ou deux est viable ou si elle pose problème. Mais là, on ne parle pas d'un constat ou d'une étude. Le constat a été fait par quelques conseillers municipaux là, peut-être que certains habitent même cette place, et qui décrètent que ce n'est pas viable.

En venant ici, j'ai traversé la plaine de Plainpalais à vélo - vous vous rendez-compte à vélo ! -, je n'ai heurté personne, il y avait plein de vélos, plein d'enfants, plein de gens. Aujourd'hui, la loi sur la circulation routière prévoit que les vélos cohabitent sur certains tronçons avec les piétons, c'est le cas sur la place. S'il y a des vélos, notamment électriques souvent, qui roulent un peu trop vite, il y a des moyens de sanctionner ces comportements dangereux pour les autres usagers de la place, mais interdire purement et simplement, sans aucune réflexion à ce stade, nous semble prématuré. Donc nous proposons de renvoyer en commission pour discuter de ce que l'on veut vraiment et de constater les réels problèmes qu'il y a avant de demander au Conseil administratif d'agir.

M. MARCOU : je serai bref par rapport aux déclarations de mon préopinant. Traverser la plaine de Plainpalais à vélo est interdit. Personnellement, je ne suis pas amateur de vélo, je suis amateur de moto. Si je traverse à moto, même si je ne touche personne, je serai amendé, même si on n'a pas d'accident, on est amendé, ce n'est pas parce qu'on ne touche personne que l'on peut faire n'importe quoi.

M. SIDLER : je pense que M. Marcou est un usager de la route en deux-roues motorisées, mais je vous rassure, la plaine de Plainpalais vous pouvez la longer et la traverser à vélo sur les itinéraires qui sont prévus pour cela, en cohabitation avec les piétons, ce n'est pas du tout amendable, je n'ai commis aucun crime, je vous rassure.

M. REOLON : pourrait-on passer au vote, parce qu'on sera là jusqu'à demain matin si l'on commence à discuter de vélos, j'ai toute une liste avec des articles de lois, les amendes, etc. ?

M. CLEMENCE : il s'agit donc d'une motion d'ordre pour un vote immédiat, les groupes ont le droit de parler à tour de rôle seulement sur la proposition de vote immédiat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

M. TEMEL : juste une petite chose, on a beaucoup parlé de vélos, mais quand on entend le bruit des motos à 1h00 du matin, si on met dans la balance, je ne sais pas ce que vous préférez, mais à 1h00 du matin, les enfants dorment, il y a des gens qui vont au travail le lendemain.

M. CLEMENCE : nous sommes saisis d'une motion d'ordre pour procéder tout de suite au vote. Nous allons voter cette proposition.

Vote accepté à la majorité des membres présents.

M. CLEMENCE : nous allons voter maintenant la motion. Nous allons opposer les deux propositions qui ont été formulées, à savoir le renvoi au Conseil administratif ou le renvoi en Commission de l'aménagement.

Celles et ceux qui préfèrent un renvoi au Conseil administratif veuillez bien lever la main.

Celles et ceux qui préfèrent un renvoi à la Commission de l'aménagement.

La motion est renvoyée au Conseil administratif à la majorité des membres présents.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION –
Séance du 7 novembre 2019 – Rapporteur : Mme Céline ROSSELET

Création du Fonds Lancy médias et règlement d'utilisation (161-18.10)

Mme ROSSELET présente le sujet : pour rappel, la fondation a été dissoute le 15 juin 2018. Conformément à l'article 30 des statuts, en cas de dissolution de la fondation, sa fortune et ses biens seront dévolus à la Ville de Lancy.

Le Conseiller administratif a proposé de réaliser une séance de Commission communication chaque année afin d'expliquer les buts dans lesquels le fonds sera utilisé et les projets qui seraient développés. Il précise en outre que l'objectif serait que ce fonds puisse exister le plus longtemps possible. Dès lors, il est envisagé de ne pas dépenser plus de Fr. 30'000.-- par année, ce qui permettrait au fonds de durer une dizaine d'années.

Mme AYMON a expliqué que le fonds permettra de garder le disponible du montant au bilan et ainsi de rapporter le solde non dépensé d'une année à l'autre. Le fonds serait inscrit au passif du bilan. Si les Fr. 30'000.-- ne sont pas entièrement dépensés dans l'année, le solde ne viendra pas en déduction du fonds.

L'idée serait de créer des clips qui mettent en avant l'identité lancéenne et ce qui se fait à Lancy, de manière plus dynamique qu'auparavant, et de les mettre sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram et Twitter, ainsi que sur le site internet de la Commune.

Mme BOUSSINA souligne que la Commune à un gros manque en vidéos, qu'il s'agirait de combler ces deux ou trois prochaines années. Le fonds pourrait aussi être utilisé pour lancer

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

des actions sur la base des pistes qui ont été identifiées lors du sondage sur l'identité lancéenne qui avait été réalisé auprès de la population.

Les commissaires conviennent de voter le principe de la création du Fonds Lancy médias et que l'objet soit soumis au Conseil municipal quand le montant sera connu.

La Commission a validé à l'unanimité le principe de la création du Fonds Lancy médias, sur la base du règlement d'utilisation.

Dans le cadre de la liquidation, un montant de Fr. 338'926.40, résultant de la clôture définitive des comptes, a été remis à la Ville de Lancy les 25 mars et 3 juin 2019

M. BARRY : mieux vaut tard que jamais. Le groupe Socialiste va voter cet arrêté. Par ailleurs, nous regrettons que cela n'ait pas été fait en 2016, lorsque la demande a été faite, on aurait pu inclure Fr. 1.5 million plutôt que les Fr. 300'000.-- aujourd'hui.

M. BONFANTI : je transmettrai les informations qui viennent d'être données par le parti socialiste aux membres du Conseil de fondation, qui sont les seuls à pouvoir dissoudre la fondation.

M. CLEMENCE : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de cet arrêté.

Vu la création de la Fondation Lancy médias, de droit privé, inscrite au Registre du Commerce de Genève le 27 septembre 2013;

Vu la dissolution de la Fondation le 15 juin 2018;

Vu les articles 29 et 30 des statuts de la Fondation, portant sur les dispositions de fin d'activité et de dissolution;

Vu la remise à la Ville de Lancy de la fortune résiduelle de la Fondation, en vue d'y poursuivre un but analogue;

Vu le projet de création du fonds Lancy médias et de son règlement d'utilisation;

Vu les articles 30, al. 1, lettre j) et 124 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'administration, des affaires économiques et communication, séance du 7 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. de créer un fonds spécial rattaché aux capitaux de tiers, dénommé "Fonds Lancy médias"
2. d'approuver le règlement d'utilisation du "Fonds Lancy médias"

L'arrêté 161-18.10 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

- 10) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 27 mai 2019**
Rapporteur : M. Thierno BARRY
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 11 juin 2019 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
-

Ecole du Plateau 2^e étape – Petit-Lancy – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 5'850'000.--) (134A-19.05)
=====

M. BARRY présente le sujet : en préambule, M. Lorenzini rappelle qu'il s'agit d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation de la deuxième étape du projet de l'école du Plateau pour lequel un concours a déjà été organisé.

Le concours a été développé de sorte que les architectes développent un bâtiment modulable avec une première étape comprenant tous les services (salle de gym, restaurant scolaire, parascolaire et 8 classes) et avec une possibilité de rajouter ultérieurement 8 classes complémentaires. Le Conseil municipal a déjà voté le crédit d'investissement de la première étape (Fr. 16'200'000.--), mais au vu des statistiques, il est devenu évident qu'il est probable de devoir passer à la 2^{ème} étape en 3-4 ans.

Des séances techniques ont eu lieu avec les mandataires et les entreprises qui ont conduit à la conclusion que si l'école devait être faite d'un seul tenant, cela rallongerait le planning. Il ne serait pas possible de la livrer d'un seul tenant en 2021. Pour cette raison, il a été décidé de faire l'école complète en livrant le demi-groupe en 2021 et en terminant l'autre partie pour la rentrée suivante. En effet, l'autorisation de construire pour la 1^{ère} étape a été déposée deux mois auparavant et il s'agit de travailler sur une autorisation complémentaire pour la 2^{ème} partie. Concernant la rénovation de la villa du concierge, qui n'était pas initialement comprise dans le concours, il a été décidé de garder une des villas et de démolir l'autre.

La villa qui est conservée va être convertie en résidence du futur concierge. Ainsi, les surfaces qui étaient dédiées à l'appartement dans le bâtiment scolaire ont été réorganisées, notamment pour permettre d'intégrer des éléments qui ne l'avaient pas été dans le concours.

Concernant l'ancienne maison de quartier, il y avait bon espoir de trouver un repreneur qui partirait avec la maison, mais il a fallu se résoudre à faire une demande de démolition et à évacuer le bâtiment. Le tout donne un total global de Fr. 5'537'000.-, plus la TVA. La 2^{ème} étape de l'école va d'ailleurs permettre de faire appel au fonds du FIDU, qui finance à hauteur de Fr. 700'000.-- par classe. La commune va donc toucher une subvention de Fr. 5'600'000.--, ce qui signifie que le doublement de la capacité scolaire sera quasiment gratuit pour la Ville de Lancy en termes de trésorerie.

M. Guéritey ajoute que des débats avaient eu lieu concernant l'école du Sapay, qui aurait normalement dû se faire en deux étapes. À l'époque, ils voulaient faire 16 premières classes (école 1), puis 8 classes (école 2). Finalement, il a été décidé de faire l'école en une seule étape et si cela n'avait pas été décidé, il aurait déjà fallu installer des pavillons provisoires cette année, conclut-il.

Les commissaires préavisent à l'unanimité le crédit d'investissement complémentaire pour la 2^{ème} étape de l'école du Plateau (Fr. 5'850'000.--).

M. AESCHBACHER présente le sujet : la séance débute par les raisons de ce crédit complémentaire, à savoir que le service sur la recherche en éducation en charge d'estimer les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

besoins d'école, a présenté au Conseil administratif en avril sa dernière évaluation et il en est ressorti encore une fois une forte hausse. Le Conseil administratif a donc décidé de construire d'un seul tenant l'ensemble de l'école du Plateau. A noter que le surcoût est relativement faible, puisque l'on parle d'un crédit de Fr.5'850'000.--. Formellement, il s'agit de la deuxième phase du contrat d'entreprise totale pour un montant total de Fr. 4'830'000.--, auquel on a rajouté un certain nombre d'éléments, à savoir la démolition de l'ancienne maison de quartier, la rénovation d'un des deux bâtiments qui subsistera comme logement du concierge, et enfin un programme sur la partie de la salle de gymnastique pour y loger des locaux de sociétés supplémentaires. On arrive ainsi au montant soumis au vote ce soir. Il est précisé que la commune aura droit à une participation du FIDU.

Au vote, ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. COUTO : le MCG va voter bien sûr cet arrêté, d'autant plus que, de mon point de vue ce n'est pas si mal que l'on fasse tout d'un coup, cela causera moins d'ennuis parce que les travaux vont être faits à la suite.

Une autre chose est assez inquiétante, c'est que selon les statistiques reçues dernièrement de la part du Canton, Lancy arrive à moyen terme à des difficultés pour ce qui concerne le nombre de classes disponibles pour les élèves, vu qu'il y a une grande affluence de nouveaux citoyens qui est prévue, suite aux constructions qui vont avoir lieu à Lancy.

Pour toutes ces raisons et parce que c'est une école, on ne peut pas refuser, c'est logique et vu les difficultés qui risquent de se présenter, on votera ce crédit.

M. CLEMENCE : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le développement du quartier des Marbriers, conformément au plan directeur de quartier adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007 ;

Vu qu'un terrain a été réservé dans ce plan directeur pour la construction d'une école, le long de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Plateau et qu'il est maintenant nécessaire de prévoir sa réalisation ;

Vu le concours en conception-réalisation organisé en 2017 en vue de la réalisation de ce groupe scolaire en deux étapes ;

Vu le crédit de construction de Fr. 16'200'000.- voté le 19 avril 2018 pour l'étude et la réalisation de la 1^{ère} étape de l'école du Plateau ;

Vu l'exposé des motifs N° 134-18.03 qui a été élaboré en tenant compte des deux étapes de cette construction ;

Vu que le Conseil administratif a reçu, le 30 avril 2019, de nouvelles estimations du Service de la Recherche en éducation (SRED) qui font état d'un besoin à court terme de classes supplémentaires dans le périmètre du Petit-Lancy, que la construction de la 1^{ère} étape de l'école du Plateau ne suffira pas à satisfaire ;

Attendu qu'il est dès lors nécessaire d'envisager la réalisation des deux étapes de ce bâtiment de façon simultanée ;

Vu que la 2^{ème} étape de cette école comprend la construction de 8 classes supplémentaires, d'une aula et la réalisation des aménagements de la surface du préau complémentaire, ainsi que les travaux d'adaptations, de déconstruction et de protection nécessaires ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 27 mai 2019 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction complémentaire de Fr. 5'850'000.-- pour la réalisation de la 2ème étape de l'école du Plateau, comprenant 8 classes, une aula, la démolition de l'ancienne maison de quartier du Plateau et les aménagements de la surface de préau complémentaire sur les parcelles 103, 113 et 114 de Lancy, sises à l'angle de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Plateau,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une allocation d'infrastructures du fonds intercommunal pour le développement urbain, estimée à Fr. 5'600'000.--,*
4. *de financer partiellement ce crédit par les attributions forfaitaires annuelles du fonds intercommunal pour le développement urbain, non chiffrées en l'état,*
5. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 avril 2018*

L'arrêté 134A-19.05 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

11) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – Séance du 3 juin 2019 – Rapporteur : M. Aristos MARCOU

a) Modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (176-19.03)

=====

M. MARCOU présente le sujet : M. Lorenzini fait un bref résumé des motifs de la modification proposée. Il s'agit de trois modifications devenues nécessaires. La première est relative au Titre II, article 5, alinea 2 ; il s'agit simplement de corriger une erreur : l'article fait mention d'une subvention cantonale alors qu'en réalité la fondation a reçu une dotation communale de Fr. 2'000'000.--. La modification se contente de corriger cet article.

La deuxième modification vise le Titre III, article 7, alinea 7, lettre c : actuellement le Conseil municipal ne peut élire que ses membres dans le Conseil de fondation. Cette modification permettra aux partis de présenter des personnes qui ne sont pas forcément conseillers ou conseillères municipaux-municipales, mais qui, par exemple, auraient des compétences particulièrement adaptées au poste. Le groupe des Verts propose d'ajouter que le ou la futur-e membre présenté-e doit être domicilié-e à Lancy à l'article 8. La commission accepte à l'unanimité ce principe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Enfin, la dernière modification propose que le Conseil administratif élise un ou une président ou présidente non pas au sein du Conseil administratif, mais au sein du Conseil de fondation. Un ou une commissaire propose de mettre tous les statuts en langage épïcène. Un débat s'ensuit et il est même proposé de tout mettre au féminin car 52% de la population de Genève sont des femmes. Cette proposition est acceptée par 4 oui, 3 non, et 3 abstentions.

Finalement, les commissaires votent les trois modifications statutaires à l'unanimité moins une abstention.

M. AESCHBACHER : une intervention plus généraliste sur la problématique du vote épïcène. J'ai soumis la proposition en commission de traiter cette problématique de façon plus générale pour l'ensemble des règlements de ce Conseil et pas seulement la modification des statuts de la Fondation communale immobilière. Donc je ferai une motion d'ordre qui consisterait à dire que cet article soit voté dans un langage standard utilisé actuellement par la Ville de Lancy et que l'on renvoie le traitement de la problématique du langage épïcène à la Commission de l'administration où l'on se penchera dessus formellement pour l'ensemble des règlements existants ou futurs que ce Conseil pourrait voter.

M. CLEMENCE : il s'agit d'une motion d'ordre, en fait c'est un amendement pour supprimer le langage épïcène du règlement qui vous est soumis et qui a été annexé à l'ordre du jour, et de reprendre ce débat de langage épïcène pour l'ensemble des documents de l'administration municipale et les fondations en Commission de l'administration.

Celles et ceux qui acceptent ce principe veuillent bien lever la main.

Une Conseillère municipale demande des explications car elle n'a pas compris.

M. CLEMENCE : la motion d'ordre consiste à supprimer le langage épïcène de l'actuel arrêté et texte qui est à l'ordre du jour et à reprendre cette réflexion de manière plus globale pour l'ensemble des textes à la Commission de l'administration.

Je repose ma question : celles et ceux qui acceptent ce principe veuillent bien lever la main.

Vote accepté par 27 oui, 6 non et 1 abstention.

M. CLEMENCE : la Commission de l'administration sera saisie de cette réflexion.

En ce qui concerne le texte d'aujourd'hui, nous maintenons les trois modifications qui ont eu lieu, et la suppression du langage épïcène du texte actuel fait office d'amendement.

Je tenais à préciser que dans la version qui a été annexée à l'arrêté, le point sur la domiciliation de Lancy est indiqué dans l'article 3, al. 7, let. C et non pas dans l'article 8, al. 2, comme il a été voté en commission. Le principe reste le même, c'est juste qu'il n'est pas indiqué au bon endroit.

Je vous proposerai de voter en bloc les trois modifications, vu que le texte qui a été proposé et qui est annexé, je ne sais pas si cela fait l'objet d'une proposition contraire. Cela ne semble pas être le cas, donc je vous propose de voter en bloc cet arrêté, c'est-à-dire les trois modifications, mais sans le langage épïcène.

Vu la demande de la Fondation communale immobilière de Lancy de procéder à une mise à jour de ses statuts ;

Vu le projet de modification de statuts ci-annexé ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Vu l'article 30, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 3 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

d'adopter les nouveaux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) annexés à la présente délibération ;

L'arrêté 176-19.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstentions.

b) Modification de l'article 73 du règlement du Conseil municipal (178-19.03)

=====
M. MARCOU présente le sujet : la modification en question vise à régler le problème des débats en plénière du Conseil municipal sur les points dont les procès-verbaux n'ont pas encore été validés. L'idée est de donner 48 heures aux conseillers municipaux pour donner leurs modifications, passé ce délai, le procès-verbal est réputé accepté. Un long débat a lieu sur les délais, certains et certaines commissaires trouvent que deux jours, c'est beaucoup trop court, que les délais devraient être portés à cinq ; d'autres aimeraient que les points litigieux soient reportés en plénière. Un commissaire rappelle que les procès-verbaux sont confidentiels et qu'il est dès lors impensable de faire des débats publics sur des points tenus secrets.

Finalement, il est proposé de donner un délai de quatre jours ouvrables pour accepter les procès-verbaux. Ce délai est accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : on n'a toujours pas de réponse à notre question, c'est-à-dire que se passe-t-il si le procès-verbal n'est pas encore accepté et qu'il faut faire un rapport en plénière à ce sujet. Je pense qu'on ne va pas retourner en Commission de l'administration, moi je vous fais une proposition d'amendement, à savoir d'ajouter à la fin du texte les choses qui sont dites avec lesquelles je suis complètement d'accord, « Le Bureau du Conseil municipal décide si un rapport issu d'un procès-verbal non approuvé peut être communiqué au Conseil municipal ».

Cela veut dire qu'en principe il n'est pas communiqué, mais si jamais c'est utile pour des questions de budgets à voter, pour des questions qui immobilisent Lancy, le Bureau peut décider que l'on rapporte quand même.

M. CLEMENCE : comme vous avez-vous-même lancé l'idée du formulaire pour les amendements, j'imagine que vous l'avez rédigé.

M. MATHIEU : oui, le voici.

M. CLEMENCE : nous allons voter d'abord sur l'amendement. Il s'agit d'ajouter à la fin du texte de l'article 73 du règlement : « *Le Bureau du Conseil municipal décide si un rapport issu d'un procès-verbal non approuvé peut être communiqué au Conseil municipal* ».

Celles et ceux qui acceptent cet amendement veuillent bien lever la main.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

L'amendement est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

M. CLEMENCE : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la teneur de l'article 73 du règlement du Conseil municipal qui permet à rendre des débats publics alors que les procès-verbaux des séances de commissions n'ont pas été formellement approuvés ;

Vu le rapport de la commission de l'administration et des affaires économiques, séances des 26 novembre 2018, 11 mars et 3 juin 2019 ;

Conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de la commission de l'administration et des affaires économiques,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *La teneur de l'article 73 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy est la suivante :*

Chaque séance de commission fait l'objet d'un procès-verbal interne et confidentiel, établi par le verbaliste. Le procès-verbal est envoyé aux membres de la commission et au conseiller administratif délégué.

Si aucune objection n'est formulée, par les membres de la commission et le conseiller administratif présents à la séance, dans les quatre jours ouvrables dès sa communication par voie électronique, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

Si des objections ou modifications sont émises, le procès-verbal est approuvé par la commission lors d'une séance ultérieure.

Le Bureau du Conseil municipal décide si un rapport issu d'un procès-verbal non-approuvé peut être communiqué au Conseil municipal.

L'arrêté 178-19.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

**12) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 5 juin 2019 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

a) Motion du groupe des Verts et des Socialistes « Lutte contre la pollution lumineuse »

Mme GLASSEY présente le sujet : Mme Villarrubia parle au nom de M. Clémence qui n'a pas pu être présent lors de cette séance. Mme Villarrubia tient à saluer les actions qu'entreprend la commune pour diminuer la consommation énergétique et notamment celle des luminaires. Les nouveaux systèmes éclairent beaucoup plus et la lumière est donc très présente, ce qui a des effets pervers sur la faune, la flore et également les habitants. Sachant que la ville est de plus en plus dense, l'objectif de la motion est que la commune étudie et mette en place toutes les mesures possibles pour améliorer cette situation et diminuer la pollution lumineuse en tenant compte de la question de la sécurité.

La motion a été votée à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

M. CLEMENCE : nous avons été saisis de deux amendements présentés par le groupe PDC. Le premier concerne l'invite 2 et demande de supprimer la partie de phrase « et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal ».

à étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents ~~et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal~~;

Le second amendement demande de supprimer entièrement l'invite 3 : *à mener en accord avec les riverains, et le canton le cas échéant, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns ;*

Mme GACHET CREFFIELD : vous avez vu qu'on a bien travaillé car on a utilisé le nouveau formulaire qui, j'espère, va pouvoir clarifier les débats.

En l'occurrence, il est vrai que nous avons été étonnés lors du déroulement de la commission qui a traité de ce point, puisque lorsque cette motion a été déposée lors du Conseil municipal du mois de mars, nous avons expressément demandé que les questions de sécurité soient traitées lors de cette commission.

Nous avons pu constater que cela n'a pas été le cas. En l'occurrence, notre demande avait été soutenue, de mémoire, par tous ou en tout cas par une grande partie des membres du MCG et du PLR, et je suis très étonnée que cet aspect n'ait pas été traité.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons pour les questions de sécurité, et puisque le point n'a finalement pas été traité, de supprimer la partie où les motionnaires demandent d'« étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents », jusque-là ça va. Par contre, la partie « et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal », pour nous cela n'est pas concevable, et on demande de supprimer cette partie. C'est le premier amendement.

Quant au deuxième amendement, il est en lien avec l'invite suivante : « *à mener en accord avec les riverains, et le canton le cas échéant, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns* », de nouveau nous souhaitons supprimer cette invite.

M. CLEMENCE : y a-t-il des remarques sur le premier amendement qui concerne la suppression partielle de l'invite 2 ?

Mme SONMEZ : le groupe socialiste accepte la motion « Lutte contre la pollution lumineuse ».

Tout d'abord, nous tenons à remercier la Ville de Lancy d'avoir mis en place un système écologique efficace. Nous sommes la première collectivité publique du pays à avoir obtenu le Bourgeon de Bio Suisse et être ainsi labellisée Bio.

Nous devons continuer dans ce processus car plusieurs aspects sont liés à cette problématique énergétique. Comme nous le savons tous, la pollution lumineuse a des conséquences directes dans la vie humaine ainsi que dans l'environnement.

Les effets de la pollution sont importants à ce jour, raison pour laquelle de multiples actions sont mises en place pour lutter contre cette problématique, par exemple la grève mondiale du climat qui a eu lieu le 24 mai 2019.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

L'adaptation et la mise en place des systèmes lumineux intelligents doivent tenir compte du sentiment de sécurité de la population, agissant ainsi pour leur bien-être ainsi que pour le climat.

Pour conclure, il est important que la Ville de Lancy s'implique dans l'objectif visionnaire d'une société à 2000 watts selon le programme établi par Suisse Energie pour les communes.

M. MAUGUÉ : j'aimerais brièvement compléter par rapport aux propositions d'amendement du PDC. Cela nous paraît totalement inapproprié - on vit un peu dans l'angoisse, après les vélos, c'est la lumière. On aura bientôt des vélos sans lumière !

L'objectif de cette motion est de diminuer la pollution lumineuse, cela se fait à pas mal d'endroits. Les invites sont assez claires, cela doit se faire en concertation avec la population, une réflexion doit être conduite et ce n'est pas les oukases que la Mairie va imposer à certains quartiers de ne plus disposer d'un éclairage public bien évidemment, ce sont des éclairages publics adaptés avec des luminaires intelligents qui peuvent s'éteindre au moment opportun.

Le groupe socialiste va bien évidemment s'opposer à ces propositions d'amendements.

Mme GACHET CREFFIELD : je comprends bien, mais il reste la question qui avait motivé le renvoi en commission qui était d'étudier sérieusement la question de la sécurité.

En l'occurrence, il est fait mention dans cette motion d'exemples de deux communes, le Val-de-Ruz (NE) et Fläsch (GR), des rapports ont probablement été établis, donc nous souhaitons quand même que ces aspects soient pris en considération.

Dès lors, si vous refusez l'entrée en matière par rapport aux amendements, nous allons demander que cette motion reparte à la Commission de la sécurité pour que ces aspects-là soient pris en considération.

M. MATHIEU : je ne vais pas dire une deuxième fois ce que M. Maugué nous a dit, mais les deux amendements proposés par le PDC sont un peu le cœur même de la motion, c'est-à-dire que partout où on va pouvoir éteindre la lumière, il faut l'éteindre pour éviter de la pollution lumineuse. Qu'est-ce que cela veut dire « partout » ? Bien évidemment que l'on ne va pas avoir un grand bouton chez M. Bonfanti qu'on tourne et à minuit et demi il n'y a plus de lumière à Lancy. Ce n'est pas le but du tout. C'est en dialoguant avec les habitants, en regardant où on peut, en regardant ce qui se fait, par exemple en mettant 50% de la lumière où il y en a 100%, toutes ces choses qui doivent être étudiées par les services municipaux avant de revenir vers nous.

Donc, je trouve que c'est couper l'essence même de la motion, ces deux amendements et particulièrement le deuxième.

M. BONFANTI : je me répète, je l'avais dit lors du renvoi à la commission, je ne vais pas demander à l'administration de commencer à travailler alors que la motion n'est pas encore acceptée. Acceptez cette motion et nous pourrons l'étudier, nous verrons ce que nous pourrons en faire, en tenant compte évidemment des éléments de sécurité, des luminaires intelligents, ce qu'on appelle plus communément un plan lumières qui a déjà été réalisé par d'autres communes, qui peut être réalisé par la commune de Lancy et qui permettra de traiter de plusieurs thématiques, de plusieurs éléments, des enjeux aussi ! Mais penser qu'on va éteindre des lumières sur des éléments de sécurité dans des rues, des places, et autres, on n'en est pas du tout là, on n'a encore rien étudié. On ne va quand même pas demander à l'administration de notre commune de se déplacer sur Lancy et de faire plusieurs kilomètres pour venir, alors que cette motion n'est pas acceptée. Acceptez cette motion, et par la suite

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

nous pourrons inviter, le Président à toute latitude d'inviter des personnes, acceptez juste la motion pour que l'on puisse travailler et aller de l'avant, ce qui a été dit maintes fois ce soir par plusieurs élus.

Mme GACHET CREFFIELD : un petit élément, je trouve assez cocasse de refuser un renvoi en commission alors que la motion sur l'égalité vient d'être renvoyée en commission.

M. BONFANTI : moi, ce que je trouve cocasse, c'est que cette motion est passée deux fois en commission, qu'elle a été validée chaque fois à l'unanimité, et donc par votre groupe, et que chaque fois vous revenez ici et vous redemandez un renvoi en commission. C'est plutôt cela qui est cocasse.

M. CLEMENCE : je vous propose de passer au vote des amendements. Le premier amendement consiste à supprimer la partie de la phrase « et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal ». Celles et ceux qui acceptent cet amendement veuillent bien lever la main.

L'amendement 1 est accepté par 20 oui, 12 non, 2 abstentions.

M. CLEMENCE : nous passons au vote du deuxième amendement qui consiste à supprimer entièrement l'invite 3 :

à mener en accord avec les riverains, et le canton le cas échéant, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns ;

L'amendement 2 est accepté par 20 oui, 12 non, 2 abstentions.

M. CLEMENCE : nous passons au vote de la motion amendée.

(...)

Invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

- *à diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public, tout en s'assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense ;*
- *à étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents ;*
- *à sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celles des éclairages publicitaires, et qui préserve la population et l'environnement de la pollution lumineuse ;*
- *à présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises et à prévoir à Lancy contre la pollution lumineuse.*

La motion amendée est acceptée par 24 oui, 0 non, 10 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019**13) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 11 juin 2019 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Examen et approbation des comptes 2018 de la Fondation communale pour le
logement de personnes âgées (180-19.05)**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Beausoleil, directeur, accompagné de M. Scheller, directeur adjoint, passe en revue les documents reçus par les commissaires.

Il précise que le résultat diminue mais est néanmoins toujours positif de plus de Fr. 400'000.--.

Les engagements financiers sont importants, étant donné la construction de la structure intergénérationnelle de l'Adret, la fondation, tant sur le plan de son organisation que sur le plan financier, est cependant armée pour assurer ce chantier ainsi que le fonctionnement de la future structure.

Au vote, les comptes sont approuvés par 12 voix pour, et une abstention.

J'en profite pour vous dire que je m'abstiendrai sur ce vote, comme je l'ai fait en commission, puisque je suis membre de la Fondation.

M. ANTICH : je précise que j'en ferai autant.

M. CLEMENCE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2018 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 180-19.05 est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

b) Examen et approbation des comptes 2018 de l'Association des EMS de Lancy
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Scheller souligne la bonne santé financière de l'association qui exploite deux EMS sur Lancy, soit l'EMS de la Vendée et l'EMS des Mouilles,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

qui réunissent 143 résidents au total. Les quelques petites variations par rapport à 2017 sont liées au montant des subventions et aux mécanismes salariaux.

En réponse à un commissaire, M. Scheller donne des explications sur la diminution du résultat de la fondation. Il précise que l'exercice 2018 de la fondation a été tenu pour se conformer à MCH2 alors qu'elle n'était pas aux normes MCH1. Par ailleurs, le loyer de l'EMS des Mouilles a baissé de Fr. 330'000.--. Enfin la dissolution d'une provision pour grands travaux de Fr. 650'000.— avait été réalisée en 2017.

M. Scheller souligne que les deux tiers de la baisse des revenus sont donc dus à de la pure mécanique comptable.

Au vote, les comptes de l'association des EMS de Lancy sont approuvés par 11 oui, et 2 abstentions.

Je m'abstiendrai également pour ce vote.

M. ANTICH : moi également pour les mêmes raisons.

M. CLEMENCE : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2018 de l'association des EMS de Lancy veuillez bien lever la main.

Vote accepté par 32 oui, 0 non et 2 abstentions.

c) Examen et approbation des comptes 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (181-19.05)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif passe en revue les documents reçus par les commissaires. Le bouclage des comptes 2018 avait pour particularité que le système comptable MCH2 a dû être appliqué, ce qui a eu des impacts non négligeables en termes de présentation. Chaque immeuble ayant fait l'objet d'une expertise pour réévaluer sa valeur.

Au résultat, il n'y a pas eu d'incidence sur le compte de pertes et profits, mais uniquement sur le bilan et ceci de manière relativement faible puisque les immeubles de la FCIL ont soit été achetés assez récemment, soit ont fait l'objet de travaux importants.

Concernant le rapport d'activité, le Conseil administratif signale que la FCIL travaille sur une série d'opérations de développement immobilier à différents stades d'avancement et en fait un compte rendu détaillé. Il termine en précisant que le parc immobilier de la fondation comptera environ 600 logements d'ici trois ans.

Au vote, les comptes 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy sont approuvés par 11 oui, et 2 abstentions.

M. FONTAINE : j'aimerais juste vous informer que je vais m'abstenir sur ce vote, faisant partie de la fondation.

M. BARRY : c'est pareil pour moi.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

M. CLEMENCE : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 181-19.05 est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

d) Examen et approbation du rapport d'activité 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (182-19.05)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : la parole n'étant pas demandée, le rapport d'activité est soumis au vote. Il est approuvé par 10 oui et 3 abstentions.

M. CLEMENCE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver le rapport d'activité 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 182-19.05 est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****14) COMMISSION SOCIALE – Séance du 7 mai 2019 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

a) Présentation de l'association « Un toit pour tous »
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : Mme Grootsholten, directrice de Un Toit pour tous, indique que l'association existe depuis 4 ans et intervient auprès de la population locale pour des personnes seules ou en famille qui ont eu des accidents de vie, divorce, perte d'emploi, faillite ou expulsion, pour un accès à un toit. Ce dernier leur est proposé pour une durée de trois mois. Mme Grootsholten explique que les résidents ont ce laps de temps pour se relever et trouver un logement et un travail.

L'association demande aux partenaires immobiliers ou communaux de lui mettre à disposition des bâtiments vacants à défaut qu'ils soient squattés.

b) Divers
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. Reolon fait remarquer que le logo de la mairie est imprimé sur les brochures Un Toit pour Tous, ce qui laisse à penser que la commune soutient l'association.

M. Renevey est d'accord que ce n'est pas très heureux, même s'il s'agit d'un document destiné à la Commission sociale de Lancy.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 8 mai 2019 –
Rapporteur : M. Yves PAGE
COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE - Séance du 5 juin 2019
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

Présentation du Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres
=====

M. PAGE présente le sujet : M. HASLER indique que ce document se présente comme un guide, et non une charte. La volonté était d'illustrer les volontés et enjeux communaux, à l'intention des partenaires, promoteurs ou constructeurs, qui viennent souvent voir la commune en amont de leurs projets et qui étaient aussi demandeurs d'un tel document. De plus, il permettra à la Ville de Lancy de disposer d'une espèce de *check-list* dans le cadre de discussions, qui reprend tout un éventail de thématiques urbanistiques et concernent la qualité urbaine, une notion subjective souvent évoquée et qu'il s'agissait de pouvoir définir. Ce document est voué à être nourri et complété au fur et à mesure de son usage, étant donné qu'il sera également un usage interne puisque plusieurs services communaux interviennent dans l'aménagement du territoire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Ce guide a trouvé son inspiration dans le cadre du travail sur le PLQ Chapelle-Gui. Les services communaux ont longuement discuté avec le canton de l'usage des nombreux espaces ouverts sur parcelles privées. La commune a alors travaillé avec le bureau AETC et l'agence Triporteur. La réflexion s'est nourrie de différentes chartes d'aménagement, suisses et françaises. Y ont notamment participé différents chefs de service, des représentants techniques et des experts du canton, pour être en adéquation avec ce qui serait accepté ou non.

Finalement, ce guide se veut très ludique et très simple et aborde les thématiques suivantes :

Espaces libres

Le guide concerne tous types d'espaces libres : parcs, squares, pieds d'immeubles, etc. La première question à se poser est celle de la vocation d'un de ces espaces aux échelles communales ou du quartier. Il doit permettre d'éviter d'arriver trop tard et de devoir recommencer des aménagements.

Rapport avec le bâti

Il est aujourd'hui beaucoup question d'ombres portées, d'îlots de chaleur, de caractère des façades ou encore de passage entre les quartiers et de perméabilité des pieds d'immeuble. Tous ces éléments pourraient être traités dans le cadre d'un PLQ, mais ne le sont souvent plus pour toute une série de raisons. C'est pourquoi la commune doit pouvoir disposer de leviers pour pouvoir intégrer ces questions dans la discussion.

Végétation

Tant la végétation existante que le choix des essences sont importantes pour la cohérence d'un quartier. La gestion des eaux est nécessaire et traitée au niveau de la loi. A Lancy, il n'y a quasiment pas de gestion des eaux en surface, alors qu'il y aurait pourtant un vrai potentiel, tant en termes de qualité environnementale, de diversité de milieux, ou d'aménagement.

Orientation, vues

Il s'agit probablement de la thématique sur laquelle la commune dispose le moins de marge de manœuvre. Le fait d'avoir des alignements de bâtiments ou d'éviter lorsque possible d'interrompre les continuités est important. Les coupures sont en revanche un vrai enjeu pour Lancy, car les constructions sur bien-fonds privé sont toujours en coupure avec du bien-fonds public. Il faut donc pouvoir se poser des questions de niveau, de traitement du sol, examiner les endroits où il va s'avérer nécessaire de négocier rapidement des cessions au domaine public ou des servitudes de passage, afin de garantir la perméabilité du territoire communal.

Déplacements

Il s'agit par exemple d'examiner les accès à un quartier pour la mobilité douce, ou la manière dont on circule à l'intérieur du quartier. Il faut pouvoir déterminer la manière dont les aménagements seront morcelés, comment on y accède et rationaliser les sous-sols.

Équipement des espaces libres

La commune souhaite que ses espaces publics soient équipés de mobilier confortable comme par exemple un banc devrait également être pourvu d'un accoudoir, ce qui est utile notamment pour les aînés. En ce qui concerne l'éclairage, la commune assume la volonté d'éclairer les parcs à minima, tandis que les chemins piétons et les promenades doivent être éclairés.

Mme GLASSEY présente le sujet : comme M. Page vient de vous faire le compte rendu du guide, je vais vous présenter une partie du débat qui en a découlé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

L'ensemble des conseillères et conseillers remercient M. Hasler et son équipe pour l'énorme travail consacré à la réalisation de ce guide qui, selon les paroles du Président de la commission, M. Maugué, est un instrument précieux.

Mme Sonmez demande si le guide sera une obligation.

M. Bonfanti annonce que non, mais que ce guide est juste un fil rouge que les promoteurs doivent suivre pour réaliser les aménagements non bâtis. Ce document permet de résoudre un problème d'équité entre les promoteurs et permet en interne de se reposer sur des éléments précis lors des réflexions et des séances de concertation sur les futurs quartiers et les modifications de zones qui vont apparaître dans les PLQ.

M. Dérobert demande s'il pourrait être mentionné dans le PDCom.

M. Bonfanti explique que le guide a déjà été intégré comme élément à prendre en compte dans la fiche de densification de zone villa, mais qu'il est possible de l'intégrer dans les trois fiches urbanistiques et qu'il est déjà intégré dans la fiche densification zone villa.

M. Hasler annonce que chaque dossier est particulier et rentre dans une dérogation, c'est pourquoi l'idée était de réaliser un document non contraignant, sachant que le guide doit répondre à davantage d'éléments lorsqu'il est lié à une dérogation.

M. Maugué se demande si la commune ne pourrait pas imposer des mesures et se demande si ce discours n'est pas trop timoré par moment. Qu'un message plus ferme à l'égard des promoteurs en indiquant les intentions manifestées par la commune guideront les préavis par rapport au Canton.

M. Bonfanti explique que la commune doit donner un préavis, tant en séance de concertation, lors de l'élaboration de PLQ, que par la suite de discussions avec les promoteurs. Si le projet proposé diverge des attentes de la commune exprimées dans le guide, cette dernière pourra énoncer les éléments qui ne correspondent pas et ainsi ralentir la procédure, ce que les promoteurs ne souhaitent pas. La commune considère les promoteurs comme des partenaires qu'elle guide sur l'élaboration des espaces publics, bien qu'il y ait parfois quelques incompréhensions.

M. CLEMENCE : le Secrétaire du Municipal me rappelle qu'il faut anonymiser les noms dans les rapports de commissions et ne pas citer les personnes qui prennent des positions en commission.

**16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 20 mai 2019 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

a) Présentation du projet de budget 2020 – Evénements culturels

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. Lorenzini présente le projet de budget 2020 relatif aux événements culturels. Cela ne concerne ni les centres d'art, ni les événements pérennes tels que l'Orchestre de Lancy ou les Concerts de Lancy par exemple, puisque ces derniers sont gérés par des contrats de prestation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Lancy est reconnue pour son soutien à l'art contemporain. Toutefois la nouvelle politique culturelle a créé de nouveaux événements plus populaires afin d'offrir un panel large de la culture aux Lancéens.

Le budget présenté contient le financement de projets tels que Lancy en Lumières avec une enveloppe de Fr. 30'000.-- qui comprend les cachets, le travail et la technique liés à l'intervention artistique. L'inauguration de Lancy en lumières 2018 a accueilli plus de 300 personnes.

Une enveloppe de Fr. 98'000.-- est prévue pour le festival Lancy Tennessee qui englobe pour plus de la moitié le cachet des artistes. La fréquentation s'élève à 4000 personnes pour les deux journées.

Une enveloppe de Fr. 32'000.-- est budgétée pour la programmation culturelle de la Dépendance et la salle communale du Petit-Lancy, avec en tout six spectacles.

Ensuite Fr. 30'000.-- sont prévus pour divers projets, cette année il s'agit de financer le projet Protokoll.

Le financement de Mai au Parc est budgété à hauteur de Fr. 110'000.--. La fréquentation moyenne de ces dernières éditions était d'environ 6000 personnes sur les trois jours.

Le projet de l'Orchestre en classe, largement soutenu par les commissaires, est budgété à Fr. 23'000.-- par classe pour cinq classes. A savoir quatre classes de plus que cette année.

Un poste Subventions culturelles de Fr. 30'000.-- est prévu. Ce poste est à disposition du Conseil administratif et réparti en petits montants allant de Fr. 200.-- à Fr. 2'000.--. Il s'agit de répondre à des demandes d'organisation de concerts, de productions de CD ou de soutien à des festivals subventionnés par l'ACG par exemple. Pour obtenir une subvention, les projets doivent impérativement avoir un lien avec Lancy. Sur le nombre total de demandes, environ un tiers est accepté.

b) Pavillon de la Bulle d'Art au Plateau St-Georges

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : La Bulle d'Art est une compagnie de cirque nouvelle vague qui a été accueillie au parc Marignac en 2017 et en 2018 dans le cadre du Festival Cirque. Ce cirque a comme particularité d'avoir un dôme géodésique dans lequel il produit ses spectacles. Le terrain sur lequel était installé l'ancienne maison de quartier du Plateau leur a été mis à disposition jusqu'en septembre 2019. En contrepartie la Bulle d'Art organise toutes sortes d'activités, comme des résidences d'artistes, des stages pour enfants, des spectacles. Durant l'été, des stages de cirque pour les enfants seront organisés.

c) Fête de la musique

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : La fête de la musique se déroulera le vendredi 21 juin à Lancy au Parc Marignac et à l'Eglise de Notre Dame des Grâces. La programmation très riche a été réalisée par les Concerts de Lancy. Les festivités débuteront à 18h30 avec un concert de la Musique de Lancy. En tout six groupes se produiront.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019**d) Divers**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme Boussina nous informe que c'est la protection civile qui prend en charge le sauvetage et la protection des œuvres d'art de la commune en cas d'incident. Un inventaire complet est tenu qui signale l'emplacement de chaque œuvre.

Concernant le projet Genève Montagne, il y a un volet prévu en volet culturel avec la constitution d'un centre de documentation dans la dépendance dans le parc.

**17) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 27 mai 2019–
Rapporteur : M. Thierno BARRY****a) Présentation des nouvelles prévisions scolaires**

=====

M. BARRY présente le sujet : M. Lorenzini informe que des mauvaises nouvelles reçues par le SRED l'été précédent étaient une source d'inquiétude au niveau de la planification scolaire, principalement pour le secteur du Grand-Lancy. Suite à cela, la commune a demandé au SRED de passer à des estimations annuelles (au lieu de tous les deux ans) et celui-ci vient de revenir avec de mauvaises nouvelles. Il y a une réelle explosion du nombre d'enfants sur les dix prochaines années, qui est plus ou moins en adéquation avec l'augmentation de la population. Le quartier de la Chapelle – Les Sciers a illustré le problème en premier, mais il y a aussi des mauvaises nouvelles pour d'autres secteurs qui intègrent des projets de développement, comme Surville au Petit-Lancy.

Des explications ont également été fournies par M. Guéritey, Selon lui, Lancy a trois secteurs : Petit-Lancy, Grand-Lancy et le secteur intercommunal (l'école du Sapay). Pour le Petit-Lancy, 1358 élèves étaient annoncés pour la rentrée 2021 en juillet 2018. Moins d'un an plus tard, pour la même prévision, le nombre est passé à 1418, c'est-à-dire 68 élèves de plus. C'est un peu inquiétant selon M. Guéritey.

Pour le secteur intercommunal, 560 élèves étaient prévus pour 2021, mais 53 élèves de plus sont prévus selon les nouvelles estimations.

Pour le secteur du Grand-Lancy, il n'y a pas vraiment de différence.

M. Guéritey indique qu'il y a aussi des incidences dans un horizon un peu plus lointain. Sur l'ensemble de la commune, les estimations sont passées de 25 à 37 classes supplémentaires. Cela devient infernal, rajoute-t-il.

Pour conclure, il souligne qu'une des pistes pour le Petit-Lancy est de construire l'école du Plateau en une seule étape pour éviter de terminer un chantier pour en recommencer un autre 3 ans après. Dans les autres secteurs (Grand-Lancy et intercommunal), il est déjà pris en compte qu'il faudra rajouter les quatre classes pour la rentrée de 2021. Il faudra plafonner le Sapay à un moment donné, car le DIP n'accepte pas les groupes scolaires de plus de 30 classes. Une fois que ce sera plafonné, les « surnuméraires » vont devoir être mis au Grand-Lancy.

Pour terminer, M. Lorenzini précise que, pour l'élaboration de ces statistiques, le SRED prend en considération toutes les opérations immobilières qu'il connaît. Il connaît les PLQ en force

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

et se base sur les ratios indiqués dans les PLQ pour définir le nombre d'enfants. Plus la réalisation approche, plus ils arrivent à affiner avec des taux différenciés qui prennent en compte le type de logement (social ou non p.ex.). Ils arrivent donc à anticiper au niveau des PLQ. Il faut savoir qu'à Lancy, il y a encore des quartiers (notamment le Plateau) pour lesquels il n'y a pas encore de PLQ. Ils ne savent donc pas si cela va être densifié 5, 10 ou 15 ans plus tard et quel sera le taux de densité. Des zones comme l'Ancien-Puits – qui est une zone déjà déclassée sur laquelle les études pour le PLQ ont commencé 3-4 ans auparavant – sont typiquement des éléments qui ne sont pas encore anticipés.

b) Divers

=====

M. BARRY présente le sujet : M. Lorenzini informe la commission qu'un avis positif a été reçu pour mettre en place une zone 30 dans le quartier des Bossons et de la Caroline. Il y aura un mélange entre de la vraie zone 30 et des zones limitées à 30km/h, dans le but de pouvoir maintenir des passages-piétons devant l'école de la Caroline, car il n'est pas possible d'avoir des passages-piétons en zone 30. L'idée serait de limiter à 30 km/h la rue des Bossons et d'intégrer les plus petits chemins dans une zone 30. Ce projet sera probablement mis en place à l'automne.

**18) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 28 mai 2019 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Présentation du club Singto Muay Thai Gym**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif indique que le Singto Muay Thai Gym est un club d'arts martiaux qui a été fédéré sous les auspices des TSHM par des jeunes du quartier des Palettes qui s'entraînaient à la villa Rapin. Le club comporte aujourd'hui 90 membres.

M. Infante explique que l'objectif initial de ce club était d'encadrer un maximum de jeunes du quartier. L'association organise des cours pour toutes les catégories de personnes, hommes, femmes, enfants, que ce soit pour le plaisir ou la compétition.

Deux professionnels de la salle boxent à l'international et sont en train d'atteindre des sommets.

L'association se développe année après année, mais elle souhaiterait organiser des stages d'été pour les enfants et pour les femmes. M. Infante prend également beaucoup de plaisir à travailler avec Change la donne, une association mandatée par le Tribunal qui s'occupe des jeunes en réinsertion qui sont en rupture après une petite peine de prison.

b) Piscine municipale de Marignac – Exploitation hivernale du bassin olympique

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif indique que la piscine de Marignac ouvre ses portes dans quelques jours. Le projet de rénovation arrive à son terme, malgré les nombreux soucis avec le service des monuments et sites pour les aspects

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

architecturaux et d'autre part avec l'Office cantonal de l'énergie pour la question du chauffage.

M. Carnazzola indique que le crédit de ce projet a été voté il y a passablement de temps et dans l'intervalle le projet a dévié de sa route initiale, en raison des préavis de l'OCAN et de la CMNS.

La commune a donc redéposé une nouvelle demande d'autorisation de construire l'automne dernier. Celle-ci a été validée avant Noël avec les modifications apportées au projet. Ces modifications ont été importantes, notamment car l'OCEN a demandé que la commune développe davantage les énergies renouvelables.

Dorénavant l'ouverture de la piscine sera scindée en deux : la saison d'été débutera le 30 mai et se terminera le dimanche qui suit le Jeûne Genevois pour laisser place à la saison d'hiver. Durant cette dernière, le bassin olympique sera ouvert mais les autres bassins seront fermés. Il sera alors possible de profiter de cette période pour faire des travaux manquants, chauffer les vestiaires et accueillir les clubs.

Il est prévu de revenir au Conseil municipal à l'horizon 2022 pour demander un nouveau crédit concernant le projet de rattachement de la piscine au chauffage à distance, comme l'exige l'OCEN.

A une question concernant l'ouverture du restaurant pendant la période d'hiver, le chef du service des sports répond qu'en l'état cela risque de ne pas être le cas. D'autres alternatives sont donc étudiées, comme par exemple un foodtruck.

c) Stade des Fraisiers : Etude de faisabilité d'une nouvelle buvette et modification des vestiaires existants

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif explique que le stade des Fraisiers fonctionne bien mais que les vestiaires sont en sous-sol et ne sont pas extensibles à l'infini. Des travaux ont déjà été réalisés il y a quelques années pour augmenter le nombre de vestiaires dans la surface actuelle. Par ailleurs, il n'existe pas réellement de buvette et la situation pour les parents n'est pas toujours très bonne. Le programme intentionnel est ensuite présenté aux membres de la Commission des sports. Ce dernier ayant été établi en collaboration avec le club. Concernant l'autorisation de construire, l'architecte se demandait comment cet objet pouvait être installé sur le PLQ existant. Il faudra dès lors demander une dérogation mineure pour la rénovation du vestiaire existant afin de répondre aux normes. L'idée est de mettre à disposition ce bâtiment courant 2021.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif est saisi d'un document sur les états généraux du sport qui ont été réalisés en deux étapes. Un commissaire propose que lors d'une prochaine séance de la Commission des sports, soit abordée plus en détail la situation de la patinoire. Il est également demandé que la Commission des sports puisse visiter le stade et rencontrer la nouvelle équipe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Le chef de service annonce aux commissaires qu'il va prochainement recevoir le rapport d'évaluation du Geneva skateboard museum, l'association qui gère le skateplazza du parc Louis Bertrand.

Enfin il informe les commissaires que le championnat suisse de natation aura lieu sur trois jours à la fin du mois de juin à la piscine de Marignac.

19) COMMISSION SOCIALE – Séance du 4 juin 2019 – Rapporteur : M. Armando COUTO

a) Présentation de l'association La Virgule

=====

M. COUTO présente le sujet : Mme Baertschi nous fait savoir que La Virgule fête cette année ses 25 ans et que, grâce à la collaboration de la Mairie et de beaucoup d'acteurs qui sont sur le terrain, l'association a accompli beaucoup de choses depuis qu'elle a démarré avec les petites roulottes.

Un changement de présidence a eu lieu cette année. C'est Mme Carter l'actuelle présidente. L'association participe aussi à la formation d'apprentis, assistants socio-éducatifs et stagiaires, ainsi qu'à la reconversion professionnelle de personnes moins jeunes.

Mme Baertschi ajoute que la Virgule est partie des roulottes, qui existent toujours. Aujourd'hui le temps d'accueil est limité à 3 mois car la demande est plus conséquente qu'au départ.

La Virgule fonctionne en cogestion et compte sur la participation des résidents ainsi que sur leur respect des règles.

Une photo des 20 ans du comité nous est présentée par Mme Baertschi pour rendre hommage à toutes les personnes qui se sont engagées depuis 25 ans pour "La Virgule". Les résidents sont des personnes sans domicile fixe et en général, elles ont toutes connu la rue, souvent suite à une rupture violente, une perte d'emploi, ou un événement grave.

Pour ce qui concerne le travail de rue, le principe est de sortir deux ou trois fois par semaine à deux, sac au dos, pour aller à la rencontre des personnes qui restent sur les bancs ou qui dorment dans la rue.

Les roulottes sont gratuites depuis 25 ans, aucune identification n'est demandée aux personnes accueillies et le séjour est limité à 3 mois. L'action s'inscrit donc dans l'humanitaire.

Le foyer est un espace de réinsertion. Certains résidents sont aussi des gens sans trop de problèmes, des jeunes en rupture, des familles éclatées entre autres. Il y a moins de demandes pour les femmes, par contre les demandes pour les hommes sont assez conséquentes.

Pour la solution appartement, les personnes accueillies sont censées gérer leur vie de manière plus autonome. Le loyer est de Fr. 1'000.- par mois à l'appartement et au foyer. Ces loyers sont payés par l'Hospice général ou par le SPC.

La Virgule s'est toujours appuyée sur le bénévolat du comité et autres sortes de bénévoles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Mme Baertschi remercie le service social de notre commune, avec qui La Virgule a des contacts.

A la question d'une commissaire, Mme Baertschi répond que les gens accueillis actuellement aux roulottes sont plus jeunes qu'au début. Au début, il s'agissait surtout de personnes très alcoolisées, plus âgées et plus malades.

M. Kunzi ajoute qu'effectivement les personnes qui se retrouvent à la rue sont de plus en plus jeunes, ce qui est alarmant, et fait aussi savoir que le service social investit beaucoup sur les questions de logements d'urgence pour des jeunes et des familles.

M. CLEMENCE : merci. Je vous rappelle que l'ensemble des points ne doit pas dépasser 4 minutes.

b) Présentation des usages de la petite enfance

=====
M. COUTO présente le sujet : M. Renevey explique que dans certaines branches, les salaires sont basés sur les "usages", c'est-à-dire sur une moyenne des montants qui doit être appliquée dans tous les autres organismes du même secteur.

Les "usages" ont été fixés sur les seuls montants de la Ville de Genève et cela pose un certain nombre de problèmes, vu que les réalités des communes sont très diverses. Des disparités importantes sont remarquées concernant le niveau de salaire ou d'indemnités.

Une ambiguïté entre la loi sur l'administration des communes, et une autre loi selon laquelle il faut respecter les "usages" est perceptible. Un projet de loi verra éventuellement le jour pour essayer de mettre fin à ces ambivalences.

En ce qui concerne la situation lancéenne, M. Kunzi nous précise que la procédure a déjà été anticipée. Un comparatif des grilles salariales a été établi et il s'est avéré que la commune est 1.4% en dessous, si on tient compte uniquement de la grille salariale.

Le Conseil administratif a demandé à recevoir l'OCIRT et le SASAJ en janvier 2019. À ce jour, Lancy est toujours dans l'attente d'une réponse formelle de l'OCIRT sur une équivalence formelle ou non.

Un commissaire trouve regrettable que la Ville de Genève impose sa façon de voir les choses, sans que les communes puissent donner aussi leur avis.

A la question du même commissaire, M. Kunzi répond qu'en matière de vacances et congé maternité, la commune est conforme aux "usages" et même meilleure pour d'autres choses.

Alors que la Ville de Lancy se base sur une source pour fixer le taux d'indexation, la Ville de Genève se base sur une autre qui est souvent supérieure.

M. Renevey nous fait savoir que le débat n'est pas encore tranché. Les communes continuent de négocier avec l'OCIRT et le SASAJ. Il ajoute aussi que la plupart des communes sont dans une situation bien pire que Lancy, notamment les petites communes et que la CCT de Lancy est très proche des "usages", mais pas absolument équivalente.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

M. Kunzi précise que la différence entre les usages et la CCT lancéenne concerne essentiellement la participation de l'employeur et des employés aux cotisations sociales. Vu le nombre d'employés, l'impact est important et dépasse la centaine de milliers de francs.

Pour finir, M. Kunzi relève que la commune a réagi vite à cette problématique, en janvier lors de la première séance du Conseil administratif. Néanmoins, la réponse formelle est toujours attendue.

c) Rapport du représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL), M. Thierno BARRY
=====

M. COUTO présente le sujet : M. Barry nous fait savoir par son rapport que :

L'année 2018 a été marquée par des discussions entre la commune et le comité autour du futur agrandissement de la maison de quartier et par les multiples activités qui ont été mises en place.

Le projet concernant la maison de quartier a bien avancé et un plan avec différentes vues du futur ouvrage a été remis au comité. Ce plan va être prochainement exposé au Conseil municipal.

Probablement les travaux démarreront pendant le premier semestre 2020 et se prolongeront pendant environ 24 mois de chantier. Le parc des Morgines sera mis à disposition le temps des travaux.

Plusieurs activités sont disponibles pour les enfants au terrain d'aventure. Des sorties sont aussi proposées aux enfants dans le but de leur faire connaître leur région au travers de visites, d'excursions, et autres.

En janvier, un atelier styliste a eu lieu et en février une sortie luge qui a été très appréciée par les enfants.

M. Barry attire l'attention sur le fait que certaines familles ont des difficultés à payer les frais liés aux activités de leurs enfants.

Pour finir, M. Barry félicite le comité et l'équipe d'animation pour leur excellent travail.

d) Divers
=====

M. COUTO présente le sujet :

Garderie Le Petit Prince

M. Renevey rappelle que "Le Petit Prince" ne déménagera pas dans les nouveaux bâtiments en face de l'école En-Sauvy, puisque ce sera une crèche. Il nous informe aussi qu'une pétition est en train d'être signée et qu'elle risque d'arriver devant le Municipal prochainement.

A la question d'une commissaire concernant la possibilité pour des parents de continuer à bénéficier d'une place, même si celle-ci se transforme en place de crèche, M. Renevey répond que certains parents n'entrent pas dans les critères d'admission à la crèche, car ils travaillent à temps partiel ou l'un des parents ne travaille pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019*Chiffres du SRED*

À la question d'une commissaire, M. Renevey répond que suite à une séance qui a eu lieu dernièrement, le SRED a annoncé que dans ses études, Plan-les-Ouates n'avait pas été pris en compte. Plan-les-Ouates va pourtant se développer et assez rapidement investir l'école.

La première année ne va pas être un problème car des classes sont encore libres. Par contre, pour arriver à 50/50 les années suivantes, des enfants de l'école du Sapay devront éventuellement être déplacés.

Crèche "Clair-Matin"

Pour répondre à la demande de la Présidente, M. Renevey indique que la situation à Clair-Matin retombe plus d'une année en arrière. Certaines solutions nous ont été proposées, elles doivent maintenant être précisées pour être présentés à la maison mère à Zürich.

À la Présidente, qui s'inquiète de la possibilité de la crèche se retrouver à la rue, M. Renevey répond qu'il n'y a pas de risque. Compte tenu des incertitudes, le contrat de la crèche est prolongé.

**20) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 5 juin 2019 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****Présentation d'actions d'efficience énergétique sur la commune (visites villas, rénovations immobilières)**
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : Mme Bogenmann présente les deux actions que la commune propose de mettre en place.

La première: La visite de villas.

Ce projet vise à engager les propriétaires de villa dans la transition énergétique et à leur proposer une visite de leur bien par des ambassadeurs villas, des experts formés par les SIG, pour les encourager à réaliser des actions d'efficience énergétique et à travailler sur l'électricité, l'eau et la production de chaleur. Ce projet permettra de créer un lien avec ces personnes afin de déboucher sur des actions concrètes et d'informer les propriétaires d'aller plus loin dans leur processus, par exemple en touchant des subventions cantonales.

La deuxième action: Lancy-Rénove

L'objectif de ce projet est de travailler avec les propriétaires privés de logements sur toute la commune pour les inciter à rénover leurs bâtiments, à améliorer l'efficacité énergétique et à recourir aux énergies renouvelables.

Il s'agit de :

- Prendre contact et resserrer les liens avec les propriétaires,
- Fournir des informations simples et rapides à l'aide de pré-diagnostic sur la vétusté du bâtiment en indiquant les travaux à faire,
- Proposer un guide unique pour les propriétaires, à savoir des Ateliers qui leur permettraient de rencontrer l'ensemble des acteurs concernés, les SIG, la commune et les services cantonaux, et de recueillir des informations sur le sujet,
- Informer sur les subventions possibles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019**21) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 6 juin 2019 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Présentation du CEVA-Léman Express et des mesures de sécurité – halte Lancy-Bachet et
gare Lancy-Pont-Rouge par le Canton et les CFF**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Clouzet, à la tête du projet, organe de sécurité du Léman Express, ainsi que le major Canel, présentent le projet de sécurisation du Léman Express.

Il est précisé que le CEVA est un concept d'exploitation ferroviaire, mais surtout le premier RER européen transfrontalier. Il y aura entre 220 et 230 trains par jour qui seront en exploitation commerciale, ouvert au public entre 5h00 et 1h00 du matin. Une exploitation de 50000 personnes par jour est attendue. Cela correspond au retour d'expérience des métropoles transfrontalières et de Zurich.

Le Léman Express sera la première exploitation suisse sur territoire français. Les CFF ont obtenu l'agrément de sécurité pour exploiter sur territoire français et donc se substituer à la SNCF pour assurer la gestion de l'infrastructure et l'exploitation ferroviaire jusqu'en gare d'Annemasse.

Tout le pilotage se fera à partir de Lausanne, soit le centre d'exploitation ouest. L'objectif du Léman Express est à compter de 2020-2030, d'avoir une exploitation qui permette à Genève de se positionner comme une étoile et de pouvoir distribuer l'intégralité du territoire.

Très vite, dès 2013, un comité a donc travaillé sur le manuel d'organisation de ce projet de sécurisation, l'organe de sécurité devant trouver des solutions afin de permettre un dialogue entre les gestionnaires d'infrastructure CFF et SNCF, ceci même si les CFF avaient l'agrément de sécurité.

Il est très vite apparu qu'il y avait deux thématiques transversales : celui de la vidéoprotection et celui de l'outil de transmission. Pour la vidéoprotection, M. Clouzet ajoute que sur la section frontière, le côté suisse avait jusqu'à présent le concept de vidéosurveillance des gares CFF, chose qui n'existait pas en France. L'objectif est de pouvoir capter et rapatrier toutes les images sur le même serveur, il sera désormais sous la responsabilité de traitement des CFF, il sera également en charge de la mise à disposition de la Police cantonale genevoise ou d'une autorité française déterminées de ces images. Pour ce faire, une convention est en train d'être finalisée.

Par ailleurs, un plan international de sécurité commun a été mis en place de manière à avoir un outil qui permette aux gestionnaires d'infrastructure de comprendre et d'anticiper la manière dont ils allaient devoir travailler.

A l'issue d'un premier exercice, des conclusions ont été tirées qui ont permis d'affiner le plan d'urgence. Un deuxième exercice a donc été réalisé avec la mise en place d'un poste de commandement sur la voie verte.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Un troisième exercice se déroulera le 13 septembre avec environ 1000 figurants pour s'assurer que tout le concept fonctionne. Il s'agira d'un accident quasi improbable avec les effets domino qui sont pratiquement irréalistes.

Le major Canel ajoute quelques éléments impactant plus directement la commune de Lancy. Il indique qu'une petite étude a été menée sur la criminalité aux environs des gares et stations quant au type de délits auxquels on pourrait être confronté. Les atteintes aux biens se payent la part du lion et on se retrouve également avec des problèmes d'incivilités et de troubles de la tranquillité. Il faut donc s'approprier le terrain. En effet, le CEVA va changer la donne car il n'y a que deux à trois minutes entre chaque arrêt. Cela veut dire que les gens qui viendraient d'Annemasse pourraient atteindre un endroit festif en quelques minutes et le cas échéant y repartir aussi vite, ce qui va compliquer la tâche de la police.

M. Canel rappelle que la police municipale peut intervenir dans une gare ou une station, car c'est un lieu privé à usage public. Un développement du partenariat est donc prévu avec la police municipale et tous les acteurs de la sécurité qui vont travailler sur le projet du CEVA.

Un commissaire estime qu'avec le changement fondamental que le CEVA va apporter en matière de paysage urbain, il est urgent de renforcer les effectifs de la police municipale.

Concernant les postes, le Conseil administratif rappelle qu'un poste a été voté très récemment, et qu'un autre est prévu au budget 2020. Pour l'instant, en matière d'effectif, c'est tout ce qui est prévu.

Il rappelle que la police municipale n'a pas à se substituer à la police cantonale. S'ensuit alors un long débat sur cette thématique.

b) Présentation de l'exercice combiné 2019 du Groupement de sécurité de Lancy (GSL)

=====
M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif explique les raisons de cet exercice combiné, à savoir l'idée de coller aux réalités du terrain. M. Gischig indique que l'objectif est de travailler avec des partenaires pour comprendre les besoins des voisins. L'objectif mis en place par le comité pilote du GSL dans le cadre de cet exercice est de remplir toutes les directives cantonales et fédérales lorsqu'une manifestation est organisée, que ce soit d'un point de vue sanitaire ou sécuritaire. En effet, Lancy organise de nombreuses manifestations qui attirent passablement de monde.

Il y aura cinq exercices afin que chaque partenaire puisse prendre le lead dans l'intervention. Le premier exercice sera un début de feu dans une tente. Chaque partenaire doit amener sa vision pour avoir des descriptifs de scénarios permettant de mettre en place les diverses structures en attendant en cas de catastrophe l'arrivée des professionnels.

c) Divers

=====
M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire explique avoir été abordé par les habitants du quartier du Plateau quant à la vitesse des véhicules circulant notamment au chemin des Troènes à vive allure malgré l'installation d'un radar au chemin des Maisonnettes.

Il se demande s'il ne serait pas possible d'envisager de temps en temps une présence policière un peu plus accrue.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Enfin, un commissaire se plaint des deux-roues trop bruyantes. Le Conseil administratif indique que c'est aussi un problème qui a été relevé. Une simple moto la nuit peut réveiller beaucoup de personnes, malheureusement cela demande des mesures très lourdes.

POINTS FINAUX

22) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme DEGLI AGOSTI : pour le groupe des Verts, il va y avoir des changements. J'anticipe le point 23) en disant que M. Thomas Vogel va prendre la place de Damien Sidler et prendra aussi ses commissions d'aménagement, de sécurité et des sports.

Ensuite, il y a une rocade : M. Mathieu prendra la Sécurité, les Sports et l'Administration, Mme Captyn la Commission DD, l'Aménagement et la Culture. Et encore un changement avec M. Temel qui va aller aux Finances, à la Sociale et à l'Administration.

Mme ADAM : au PDC il y aura aussi des rocades. Donc, Mme Gachet Creffield prendra la Commission de la sécurité à la place de M. Haas et Mme De Vecchi prendra la Commission de la culture à la place de Mme Gachet Creffield.

Mme ROSSELET : une question au Conseil administratif. Depuis 2005, le canton de Genève a octroyé le droit de vote, d'initiative et de référendum au niveau communal, aux étrangers majeurs résidant en Suisse.

En 2011, c'est seulement 30% de ces personnes qui ont fait usage de ce droit, soit nettement moins que les Suisses 40%.

En 2015, 86000 personnes d'origine étrangère avaient la possibilité de voter lors des élections municipales à Genève. Cela correspond à environ un quart des électrices et électeurs.

C'est pourquoi le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a développé ses activités depuis 2014 afin d'améliorer cette participation à la vie politique. Le 5 juillet 2009, le BIE publiait son « rapport sur la participation des résidents étrangers aux élections municipales d'avril 2015 à Genève ».

Plus particulièrement, dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC II), l'objectif est spécifié de favoriser l'émergence de formes non-conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers.

A titre d'exemple, la commune de Vernier a récemment lancé un nouveau dispositif d'intégration des étrangers et d'incitation à la participation politique, projet-pilote de conseil des habitants permettant d'échanger autour des questions ou des idées qui préoccupent les citoyennes et citoyens. Dès le mois de septembre, des tables délibératives vont être créées.

Il s'agit notamment de développer ce type de forums ou de contrats de quartier, la participation politique étant significative en termes d'intégration et de cohésion sociale. La création de ce Conseil, par une assemblée constitutive en mai dernier, a été notamment précédée par cinq séances d'information dans différents quartiers de Vernier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

La présente question écrite demande au Conseil administratif :

- Qu'est-il prévu par la commune de Lancy pour inciter les personnes étrangères ayant obtenu le droit de vote à exercer ce droit lors des prochaines élections municipales ?
- Subsidiairement, qu'est-il prévu plus largement pour favoriser leur intégration et leur implication politique de manière non-conventionnelle, c'est-à-dire sans être limité par ses droits politiques, notamment au travers des contrats de quartier existants ou à développer ou de nouvelles formes de participation, telles que développées à Vernier ?

M. AESCHBACHER : j'ai une question au Conseil administratif. Tout le monde est au fait qu'on a des problèmes de places de crèche et je souhaite savoir pourquoi sur le site de la Ville de Lancy, à la rubrique de la petite enfance, ne figurent pas les crèches privées. On a les établissements subventionnés par la commune, ce qui est très bien, mais je trouverais intéressant qu'on y rajoute – il y a en tout cas un établissement privé au Petit-Lancy qui a ouvert récemment, il y en a peut-être un deuxième sauf erreur - et je trouverais bien que l'on puisse avoir sur ce site l'ensemble des crèches pour que les parents soient informés d'où ils peuvent s'adresser le cas échéant.

Mme DE VECCHI : après avoir relu le procès-verbal du Conseil municipal du 16 mai, j'aimerais faire la proposition que nous remettions un peu plus de respect dans certains débats qui, ces derniers temps, étaient teintés d'un certain nombre d'attaques personnelles que je trouve inadmissible. En ce qui me concerne, des propos diffamatoires ont été tenus, je me serais mêlée de la création de nouvelles crèches à Lancy. En réalité je me suis mise à disposition, à la demande du service des affaires sociales, en tant que professionnelle du terrain, pour aider à l'élaboration des plans, ce qui n'est évidemment pas la même chose.

M. CLEMENCE : ce doit être une proposition ou une question au Conseil administratif.

Mme DE VECCHI : c'est une proposition de mettre un peu plus de respect dans les débats et les échanges.

M. CLEMENCE : c'est noté.

M. FLURY : une information, il y a les portes ouvertes du CEVA les 29 et 30 juin, qui permettront de découvrir l'ensemble des gares genevoises avant la mise en service du Léman Express qui est prévu pour le 15 décembre.

M. REOLON : je voudrais remercier le Conseil administratif d'avoir fait un effort pour boucher ces fameux trous au chemin des Fraisiers. Je ne sais pas si la peinture bleue est arrivée ou si elle est en route.

M. MATHIEU : nous avons déjà évoqué lors d'une séance précédente le rapport de la Cour des comptes concernant les ressources humaines de notre commune. Le Conseil administratif nous a annoncé son intention de poursuivre et d'explicitier l'étude démontrant un mécontentement relativement important des collaborateurs de la commune. Ce dossier a-t-il avancé ? D'autres pistes sont-elles explorées concernant les conclusions de la Cour des comptes ?

M. MAUGUÉ : une question sur l'emplacement d'une antenne de téléphonie mobile, la carte synoptique de l'OFCOM a constaté qu'il y a une antenne de téléphonie mobile sur l'école En Sauvy selon certaines prises de vue de concitoyens, il y en a semble-t-il même deux, c'est une antenne de technologie 4G. Ma question est la suivante : est-ce que d'autres écoles de la commune accueillent des antennes de téléphonie mobile et de manière plus générale quelle

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

est la politique de la commune en matière d'installation d'antennes sur ces bâtiments, notamment les écoles ?

M. LORENZINI : concernant la dernière question sur les antennes, on va vérifier mais à ma connaissance c'est la seule école qui aurait une antenne, il y a d'autres antennes sur le territoire communal, y compris sur des bâtiments appartenant à la commune, il y a notamment une antenne GSM sur le bâtiment administratif de la Mairie. Je ferai une vérification par rapport aux écoles, mais normalement c'est la seule qui existe actuellement. La politique, en effet, est de ne pas en installer de nouvelles sur les bâtiments scolaires.

Par rapport à la question de M. Mathieu, on fera un point de situation à la Commission de l'administration.

M. RENEVEY : j'ai pris note de la demande concernant les crèches privées. On va se poser la question de savoir si c'est une bonne idée ou pas, il est toujours délicat de présenter à travers un site communal des organismes privés. On va se poser la question.

23) PRESTATION DE SERMENT DE M. THOMAS VOGEL (LES VERTS), EN REMPLACEMENT DE M. DAMIEN SIDLER, DEMISSIONNAIRE

M. CLEMENCE : nous arrivons bientôt au terme de notre Conseil municipal, la démission de M. Sidler devient gentiment effective. Je pense qu'il y a un petit message à lui adresser.

M. LORENZINI : quelques mots sur Damien Sidler qui est entré au Conseil municipal au début de la précédente législature en 2011. Il a siégé, durant cette législature 2011-2015, à la Commission de l'administration, de l'environnement, il a été élu président de la Commission des travaux et il a été très actif dans le cadre de Lancy TV qui s'est transformé en Lancy médias. Durant cette législature, il a siégé aux commissions de l'aménagement, de la sécurité, et des sports.

Que dire de Damien Sidler : tout le monde sera d'accord de reconnaître qu'il est très engagé dans son travail de conseiller municipal et ceux qui ont siégé avec lui à la Commission de l'administration, qui planchait sur la révision du règlement du Conseil municipal, se rappellent son investissement et parfois son obstination à réformer ce dernier.

Cette législature, il aura été le garant du respect de son bébé, ne laissant jamais passer sans remarque une entorse à ce dernier. Pour marquer sa présence, le Conseil administratif, au nom du Conseil municipal va lui remettre quelques présents.

L'assemblée applaudit.

M. SIDLER : on m'a demandé pourquoi je démissionnais maintenant. Premièrement parce que quand j'étais au Grand Conseil je trouvais que les législatures de cinq ans étaient un peu trop longues, peut-être pour un exécutif c'est intéressant mais pour le délibératif je trouve que cela tire en longueur. Parce qu'on est en 2019 et j'ai réalisé que j'ai prêté serment en 1999 pour la première fois en ville de Genève et que à part 1 an et demi, à la naissance de ma fille, j'ai siégé sans discontinuité jusqu'à aujourd'hui et parce que c'est une bonne chose de laisser la place à des nouveaux, notamment Thomas Vogel qui va me succéder et avec qui j'étais au cycle d'orientation. Et puis parce que j'ai entendu dans les médias avec insistance que si on tenait jusqu'à fin juin, on avait droit à une retraite à vie ! *Rires de l'assemblée.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

Effectivement, le règlement était quelque chose qui me tenait à cœur parce que quand je suis arrivé ici, j'ai trouvé le fonctionnement un peu approximatif et en venant du Grand Conseil cela me faisait un peu souci, mais je trouve que les choses se sont bien améliorées et qu'aujourd'hui on peut être fier de la tenue de nos débats, avec quelques dérapages qui sont inévitables.

Sur le fond, je pense que la commune, depuis que je suis arrivé il y a 13 ans et aujourd'hui, s'est vraiment transfigurée et ce n'est pas fini. Je pense que le centre-ville se rapproche de nous et ce qui se passe à Lancy est vraiment très important.

Je remercie Odile de Garrini et Erika Crisafulli pour l'assistance qu'elles nous amènent et le Conseil administratif pour son engagement au quotidien et vous tous pour les moments qu'on a partagés en commission en débats nourris ou en moments conviviaux lors des sorties.

L'assemblée applaudit.

M. CLEMENCE : nous passons à la prestation de serment de M. Thomas Vogel, et je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

M. DEROBERT :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Damien SIDLER du Conseil municipal de Lancy, effective au 20 juin 2019, nous vous prions de trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 juin 2019 relatif à l'élection de Monsieur Thomas Vogel à la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal après le 20 juin 2019.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. CLEMENCE : j'invite donc M. Thomas Vogel à s'avancer et l'assemblée à se lever.

L'assemblée se lève.

M. CLEMENCE : M. Vogel, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. VOGEL : je le promets.

L'assemblée applaudit.

M. CLEMENCE : ceci clôture la séance du Conseil municipal du 20 juin 2019. Je vous invite à venir nous tenir compagnie en face, à la salle communale.

La séance est levée à 22h20

Le Secrétaire :

Thierry DEROBERT

Le Président :

Nicolas CLEMENCE

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2019

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.